

Plan de suivi et d'évaluation du GAFSP 2017

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS III

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN CADRE DU GAFSP. 1

1.1 FORMULATION ET STRUCTURE DU PLAN DE SUIVI-EVALUATION ACTUALISE

1.2 CADRE DE SUIVI-EVALUATION DU GAFSP

2 MESURE ET ÉVALUATION DES INDICATEURS DU NIVEAU 1

2.1 1 Présentation générale

2.2 Approches retenues pour la sélection des indicateurs de niveau 1.

2.3 Approche de la mesure et de la vérification (niveau 1)

2.4 Approches retenues pour le suivi des indicateurs de niveau 1 : Évaluation d'impact*

2.5 Modalités de mise en œuvre des évaluations d'impact

3 MESURE ET ÉVALUATION DES INDICATEURS DU NIVEAU 2

3.1 Présentation générale

3.2 Approches retenues pour la sélection des indicateurs de niveau 2

3.3 Approche retenue pour le suivi des indicateurs de niveau

4 SUIVI DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE ET RAPPORTS CORRESPONDANTS (NIVEAU 3)

4.1 Présentation générale

4.2 Approche retenue pour les indicateurs clés de performance de niveau 3

4.3 Liens avec les objectifs de développement durable

ANNEXE 1 : EXAMEN DÉTAILLÉ, DÉFINITIONS ET MÉTHODES DE MESURE DES INDICATEURS DU GAFSP..... 19

ANNEXE 2 : « TROUSSE À OUTILS » POUR LES PROJETS DU GUICHET DU SECTEUR PUBLIC DU GAFSP..... 32

Tableaux

Tableau 1 : Principales mises à jour et révisions apportées à chaque niveau du cadre de S-E du GAFSP

Tableau 2 : Indicateurs de niveau 2 pour tous les projets du GAFSP

Tableau 3 : Indicateurs clés de performance/de gestion du programme de niveau 3

Tableaux de l'annexe

TABLEAU A2.1. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET³²

TABLEAU A2.2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TABLEAU A2.3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE D'ACHÈVEMENT DU PROJET

TABLEAU A2.4. PRINCIPAUX OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET

TABLEAU A2.5. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

TABLEAU A2.6. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES OUTILS DE S-E UTILISÉS DURANT LA PHASE D'ACHÈVEMENT DU PROJET

TABLEAU A2.7. POLITIQUE D'ÉVALUATION D'IMPACT DES PROJETS DU GUICHET DU SECTEUR PUBLIC DU GAFSP

TABLEAU A2.8. CALENDRIER DES MESURES PRISES PAR LES ENTITÉS DE SUPERVISION, L'UNITÉ DE COORDINATION ET LE COMITÉ DIRECTEUR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE S-E DU GAFSP

Graphiques

Graphique 1 : Théorie des changements du GAFSP

Boxes

Encadré 1 : Informations de base sur le suivi-évaluation présentées dans le Document-cadre du GAFSP.

Encadré 2 : Buts et cibles de niveau 1 approuvés par le GAFSP

Encadré 3 : Liste de contrôle résumée des prescriptions opérationnelles pour le suivi des indicateurs de niveau 1 des projets des guichets du secteur public et du secteur privé

15

Encadrés de l'annexe

Encadré A1.1 : Caractéristiques fondamentales des évaluations d'impact

Encadré A1.2: Options pouvant être retenues pour assurer un plan d'évaluation d'impact rigoureux

Encadré A2.1 : Marche à suivre pour obtenir l'approbation d'une évaluation d'impact approfondie d'un projet, et attributions de l'équipe responsable, du partenaire de l'évaluation d'impact et de l'entité de supervision

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ATPE	Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi
DAM-E	Diversité alimentaire minimale – jeunes enfants
DIME	Initiative pour l'évaluation de l'impact en matière de développement
EPT	Équivalent plein temps
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Nations
FCV	Fragilité, conflits et violence
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIES	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences
GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
ha	Hectare
IFC	Association internationale e développement
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
km	Kilomètre
MDD-W	Diversité alimentaire minimale – Femmes
MMI	Missing Middle Initiative (Initiative pour les entités intermédiaires laissées-pour-compte)
ODD	Objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
ReSAKSS	Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances
SAKSS	Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances
SCA	Score de consommation alimentaire
S-E	Suivi-évaluation
TRE	Taux de rentabilité économique
UC	Unité de coordination

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN-CADRE DU GAFSP

1.1 Formulation et structure du Plan de suivi-évaluation actualisé

1. Le suivi-évaluation (S-E) de la performance d'un projet consiste à examiner la manière dont les ressources humaines, physiques et financières sont employées et converties en produits (biens et services fournis dans le cadre du projet) puis, en réalisations et en impacts. La communication rapide et régulière des informations correspondantes apporte des éléments utiles à la planification et à la budgétisation des projets et peut également contribuer à la collecte de faits probants et à l'acquisition de connaissances qui permettront d'améliorer la performance des projets en cours et la conception de futures opérations.

2. Ce Plan de S-E actualisé et révisé¹ des projets financés dans le cadre du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GASPF) a, de ce fait, deux finalités principales. Premièrement, il présente les principaux éléments du cadre de S-E du GAFSP, y compris les outils, les indicateurs et les rapports devant être établis ; deuxièmement il explique comment ces éléments sont appliqués à différentes étapes du cycle des projets financés par les guichets du secteur public et du secteur privé du Programme. Il a, en ce sens, pour objet de servir de manuel ou de guide aux entités de supervision et à l'Unité de coordination chargée de gérer le S-E des projets financés par le GAFSP.

3. Le plan initial de suivi-évaluation du GAFSP (pour le guichet du secteur public) a été approuvé par le directeur du GAFSP en 2011, alors que portefeuille de ce guichet ne comprenait que quelques projets en préparation et le guichet du secteur privé n'était pas encore opérationnel. Le guichet du secteur privé a adopté son cadre de S-E en 2013. La mise à jour du plan présentée ici intègre les indicateurs de S-E révisés (établis pour le guichet du secteur public et pour le guichet du secteur privé) du GAFSP, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité directeur en avril 2016. Le nouveau plan harmonise les fonctions de S-E des deux guichets dans la mesure du possible. Il prend également en compte l'expérience acquise dans le contexte des activités de S-E du GAFSP poursuivies à ce jour, et établit un lien explicite entre la collecte d'informations et la communication des résultats des initiatives appuyées par le GAFSP, d'une part, et le cadre de mise en œuvre et le dispositif de responsabilisation des objectifs de développement durable (ODD), d'autre part. Il importe ici de noter que certaines sections du document ne concernent, lorsque cela est indiqué, que les projets du guichet du secteur public, tandis que d'autres

¹ Ce rapport a bénéficié de contributions des entités de supervision, des membres du Comité directeur pilotage, de l'Initiative de cartographie à l'appui de résultats poursuivie à des fins de géoréférencement de l'Institut de la Banque mondiale, et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

couvrent explicitement les activités du guichet du secteur privé ou de la Société financière internationale (IFC).

4. La suite de cette première section récapitule les objectifs de base du GAFSP (tels qu'ils sont décrits dans le document-cadre du Programme, et examine le cadre de S-E établi pour ce dernier, qui est un système d'indicateurs à trois niveaux, conçu dans le but de promouvoir les buts du Programme. Les sections 2, 3 et 4 examinent ces trois niveaux, en indiquant tous les indicateurs utilisés pour assurer le S-E des intrants, des produits et des réalisations du soutien accordé par le GAFSP dans le cadre des guichets du secteur public et du secteur privé. L'annexe 1 décrit en détail tous les indicateurs, en donnant leurs définitions et en exposant les méthodes employées pour les mesurer de manière à aider les entités de supervision à mettre en application les nouvelles directives et utiliser les indicateurs de S-E actualisés. L'annexe 2 récapitule les directives de mise en œuvre et présente une trousse à outils de S-E conçue spécialement pour les opérations financées par le guichet du secteur public, tandis que l'annexe 3 présente les directives relatives aux processus du guichet du secteur privé.

1.2 Cadre de suivi-évaluation du GAFSP

5. Le suivi-évaluation est, de longue date, jugé important par toutes les grandes parties prenantes du GAFSP. Lors du lancement de ce dernier, la Banque mondiale, la FAO et la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural ont conjugué leurs efforts pour mettre à jour les bonnes pratiques et élaborer un guide de référence des indicateurs de S-E². Plus récemment, (octobre 2016), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU a lancé un processus de formulation et d'adoption d'une série révisée d'indicateurs de suivi et d'évaluation des cibles et des buts mondiaux concernant la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire³.

6. Bien que l'importance et la valeur du S-E soient largement reconnues, rien ne garantit toutefois⁴ que les faits seront à la hauteur des ambitions annoncées, et la communauté du développement continue d'appeler à l'amélioration du respect des procédures et de la performance des activités de suivi des résultats. Le GAFSP fait preuve de toute la diligence requise dans le domaine du S-E afin de permettre à toutes les parties intéressées de suivre dûment les progrès, d'utiliser les données générées par les activités de suivi pour apporter des éléments utiles à la conception d'actions par les responsables,

² Banque mondiale, FAO et Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (2008).

³ Voir la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU

(http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E) et le Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

(<http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-E.pdf>). Voir IFC (2009). 27).

⁴ Voir IEG (2009 : 27).

et de procéder à des évaluations de manière à déterminer les résultats produits par ses interventions. Les différentes entités de supervision sont encouragées à harmoniser, dans la mesure du possible, leurs processus de S-E de manière à ce que les résultats des différents investissements et programmes puissent contribuer au suivi de la sécurité alimentaire au niveau des pays et, de manière plus générale, à la réalisation des ODD. Il importe, de même, que lorsque deux entités de supervision ou plus participent à une même opération ou à des opérations apparentées bénéficiant de l'appui du GAFSP, elles n'épargnent aucun effort pour aligner leurs objectifs et harmoniser leurs processus de S-E de manière à accroître les synergies — aussi bien au stade de la conception qu'à celui de la mise en œuvre.

7. Conformément aux règles et principes de base énoncés dans le document-cadre du GAFSP (encadré 1), le cadre de S-E comporte trois niveaux, qui correspondent aux buts du Programme, c'est-à-dire à ses impacts (**niveau 1**), aux indicateurs « de base » des résultats du projet (**niveau 2**) et aux indicateurs de performance du portefeuille (**niveau 3**). Lors de sa réunion de janvier 2016 à Kigali, le Comité directeur a examiné, puis approuvé, une nouvelle série d'indicateurs pour chaque niveau du cadre, sur la base d'une approche de la théorie des changements qui suit les relations de causalité directes et indirectes entre les intrants, les produits, les réalisations intermédiaires et les réalisations finales. La théorie des changements du GAFSP (graphique 1) est construite à partir des relations causales qui permettent d'atteindre les buts consistant à relever les niveaux de revenus ruraux et à accroître la sécurité alimentaire grâce aux cinq piliers des réalisations du cadre initial convenu lors du lancement du Programme, par l'intermédiaire du guichet du secteur public ou par celui du guichet du secteur privé. Les cinq piliers des réalisations sont : 1) l'accroissement de la productivité agricole ; 2) l'établissement de liaisons entre les agriculteurs et les marchés⁵ ; 3) la réduction des risques et des facteurs de vulnérabilité (grâce, notamment, à l'amélioration de la nutrition) ; 4) l'amélioration des moyens de subsistance ruraux non agricoles ; et 5) le renforcement des institutions et des capacités. Les nouveaux indicateurs ont été approuvés sous leur forme définitive en avril 2016. Le tableau 1 récapitule les principales mises à jour et révisions apportées aux indicateurs de chaque niveau.

⁵ Le concept de marché englobe ici les marchés locaux, régionaux et nationaux, qui peuvent se trouver dans des zones rurales, urbaines ou périurbaines.

Encadré 1 : Informations de base sur le suivi-évaluation présentées dans le Document-cadre du GAFSP

Objectif du GAFSP : Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) vise à améliorer les niveaux de revenu et la sécurité alimentaire des populations pauvres des pays en développement en accroissant le volume et la qualité d'investissements publics et privés dans les secteurs agricole et rural ayant l'adhésion des pays et pilotés par ces derniers, et en assurant une assistance technique.

Indicateurs au niveau du programme : 1) financements additionnels accordés par l'intermédiaire du GAFSP ; et 2) nombre de personnes (ventilé par sexe) bénéficiant directement d'investissements financés par le GAFSP dans le but d'améliorer les niveaux de revenu et la sécurité alimentaire.

Indicateurs au niveau des composantes : Le document-cadre comprend plusieurs indicateurs de base pour quatre des cinq composantes du GAFSP. Il note aussi que : 1) une série plus large d'indicateurs de base sera établie de manière à décrire les produits et les réalisations intermédiaires des différents investissements envisagés dans le cadre du GAFSP ; 2) les valeurs et les cibles de référence ne sont pas indiquées, car elles dépendent des programmes mis en œuvre dans le cadre du GAFSP au niveau des pays ; et) les entités de supervision sont censées assurer la réalisation d'évaluations indépendantes des activités qu'elles mettent en œuvre dans le cadre du Programme à des fins de responsabilisation générale et de manière à pouvoir tirer plus facilement les leçons de l'expérience et partager les connaissances concernant l'impact des investissements dans les activités axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le Comité directeur du GAFSP a fait le bilan des pratiques de S-E et des résultats obtenus à ce jour grâce à un processus de vaste portée poursuivi, dans le contexte d'un groupe de travail, jusqu'à la fin de 2015. Bien que les activités continuent d'être régies par le document-cadre du GAFSP, les recommandations issues de ce processus, qui ont été approuvées par le Comité directeur en avril 2016, visent principalement à : 1) replacer les guichets du secteur privé et du secteur public dans un cadre de S-E global du GAFSP ; 2) regrouper, dans la mesure du possible, les indicateurs de base établis au niveau des projets pour aboutir à un nombre d'indicateurs de résultats plus stratégique ; et) suivre de manière explicite les objectifs thématiques prioritaires (nutrition et sécurité alimentaire ; opérations intelligentes face au climat, etc.).

Source : Annexe 1, Document-cadre du GAFSP.

Graphique 1 : Théorie des changements du GAFSP

GAFSP Théorie du Changement

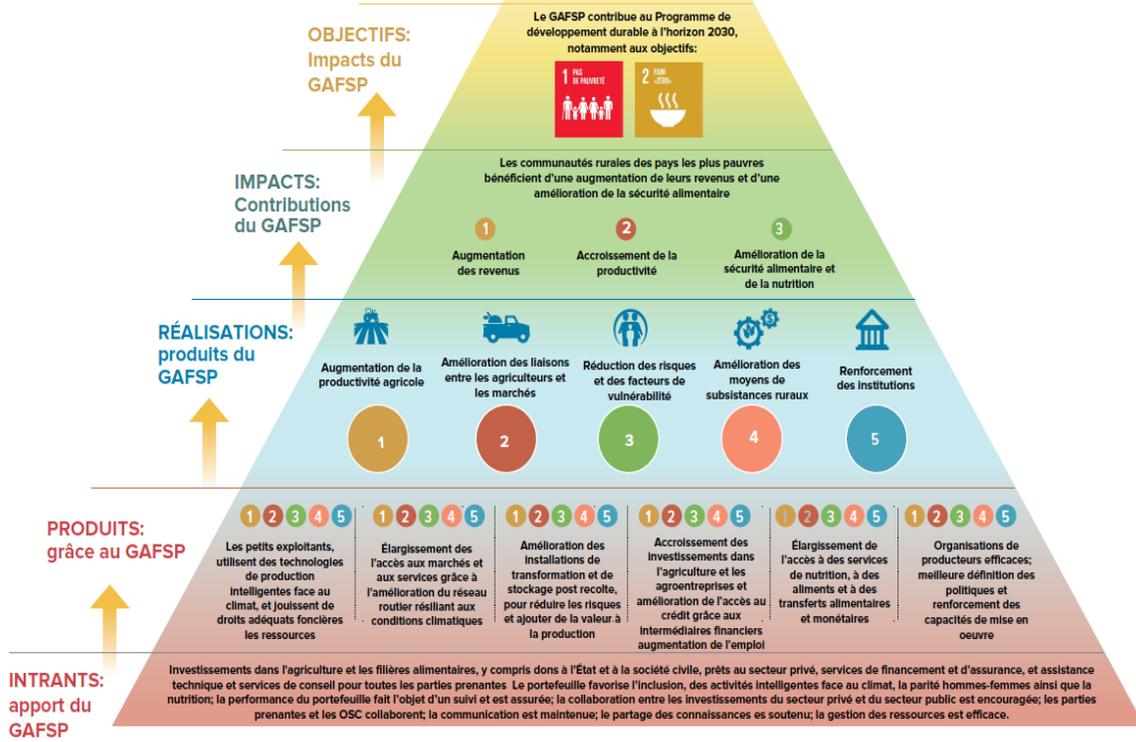


Tableau 1 : Principales mises à jour et révisions apportées à chaque niveau du cadre de S-E du GAFSP

Niveau 1 : Buts et cibles du GAFSP	Niveau 2 : Indicateurs de « base » au niveau des projets	Niveau 3 : Indicateurs de performance du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cible d'accroissement de 20 % des revenus de 10 millions de personnes pauvres ➤ Cible d'accroissement de 25 % des rendements (sur la base des données recueillies au niveau des projets indiquant des gains de productivité explicites) ➤ Suivi des indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau des ménages/ des individus (basés sur la FIES pour tous les projets du guichet du secteur public⁶ et pour un échantillon de projets du guichet du secteur privé, ainsi que pour les projets ayant des objectifs de nutrition explicites= 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rationalisation de la série des indicateurs de « base » au niveau des projets, qui sont ramenés de 42, (guichet du secteur public), et de 35 (guichet du secteur privé) à 14 indicateurs de « base » généraux. ➤ Ces indicateurs sont liés aux piliers du GAFSP, aux ODD et aux domaines thématiques tels que l'agriculture résiliente ou intelligente face au climat (AIC⁷), l'emploi, les interventions prenant en compte la problématique hommes-femmes, l'accès à la terre et les droits d'utilisation des terres, et la nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 25 indicateurs clés de performance (ICP) couvrant 10 dimensions, proposés pour mesurer la performance du programme au niveau du portefeuille et de la gestion du programme /des ressources — essentiellement assurée par l'Unité de coordination.

Note : FIES — échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences ; SCA – score de consommation alimentaire ; DAM-F – diversité alimentaire minimale pour les femmes ; DAM-NE – diversité alimentaire minimale pour les nouveau-nés et les jeunes enfants ; AIC – agriculture intelligente face au climat.

8. Lors de la même réunion de janvier 2016, le Comité directeur a accepté de financer l'Initiative pour les entités intermédiaires laissées-pour-compte (Missing Middle Initiative - MMI) au moyen de ressources du GAFSP allouées par le guichet du secteur public. La MMI, qui a été lancée à titre d'opération pilote en octobre 2016, suivra généralement les critères de S-E établis pour le guichet du secteur public. Certains critères distincts ou supplémentaires pouvant s'appliquer aux projets MMI sont, le cas échéant, indiqués dans les différentes sections de ce plan de S-E.

⁶ Pour tous les projets d'investissement du guichet du secteur public. Les projets pilotes d'assistance technique et ceux qui relèvent de la MMI sont encouragés à adopter la FIES, mais non obligés de le faire.

⁷ L'approche de « l'agriculture intelligente face au climat (AIC) » vise à accroître la résilience face au changement climatique en intégrant ce dernier dans la planification et la mise en œuvre de stratégies agricoles durables. Selon la FAO, l'AIC vise trois éléments interconnectés : i) l'augmentation durable de la productivité, 2) le renforcement de la résilience (adaptation), et 3) le recensement des possibilités de réduire/éliminer dans la mesure du possible les gaz à effet de serre (GES) (atténuation) en vue d'assurer la sécurité alimentaire au plan national et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement (FAO, 2013). L'expression « agriculture intelligente face au climat » est toutefois critiquée parce qu'elle est interprétée de manières très diverses, ce qui conduit à promouvoir l'inaction. Dans le présent Plan de S-E du GAFSP, l'expression signifie que le GAFSP attend de manière explicite des projets qu'ils prennent en compte les trois éléments de l'AIC définis précédemment, et utilisent cette analyse pour déterminer et formuler des solutions adaptées aux conditions locales qui ont pour effet d'accroître la résilience face au climat.

2. MESURE ET ÉVALUATION DES INDICATEURS DU NIVEAU 1

2.1 Présentation générale

9. Le GAFSP étant un important partenariat mondial pour le développement durable, ses objectifs généraux visent à améliorer les niveaux de revenu et la sécurité alimentaire d'un nombre important de ménages ruraux des pays les plus pauvres du monde et, ce faisant, à appuyer la réalisation de l'ODD qui consiste à éliminer la faim et la pauvreté. Le niveau 1 correspond aux impacts généraux recherchés par le GAFSP, notamment les impacts sur les niveaux de revenu et la sécurité alimentaire, qui résultent des produits et des réalisations intermédiaires (niveau 2) et des intrants du programme (niveau 3).

10. Le **nombre de bénéficiaires atteints** et **l'augmentation des revenus** (par opposition au nombre de personnes sorties de la pauvreté) sont les buts de haut niveau *ex ante* du GAFSP, puisque ce dernier a été conçu dans le but de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la sécurité alimentaire. Le Programme utilisera l'échelle de mesure de la sécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES) pour mesurer **la faim et la sécurité alimentaire**, et au début de 2017, examinera la faisabilité des cibles associées à cet indicateur.

2.2 Approches retenues pour la sélection des indicateurs de niveau 1

11. À l'issue d'un processus d'examen dirigé par un groupe de travail technique, les approches ci-après ont été retenues dans le but de sélectionner chaque série d'indicateurs :

- **Bénéficiaires et augmentation des revenus** : le groupe de travail s'est déclaré résolument en faveur d'adopter comme buts *ex ante* à la fois le nombre de bénéficiaires atteints et l'augmentation des revenus. Cette dernière variable a été choisie de préférence à la réduction de la pauvreté parce que de nombreux bénéficiaires du GAFSP se trouvent nettement en dessous du seuil de pauvreté extrême international ; de fait, le niveau moyen des revenus des populations pauvres des pays à faible revenu devrait être relevé de 60 % pour atteindre ce seuil. Les projections des augmentations de revenus sont établies pour un ménage « représentatif » susceptible d'être couvert par les programmes du GAFSP. L'hypothèse principale retenue pour l'établissement des valeurs cibles est que les agriculteurs atteints (par les deux guichets du GAFSP) sont pauvres et enregistreront des accroissements de leurs revenus similaires sur la période de cinq ans considérée.
- **Productivité** : Une proportion notable de toute augmentation de revenus résultera de l'amélioration de la productivité agricole — la cible de l'ODD correspondante consistant à doubler la productivité agricole des petits exploitants d'ici 2030. L'augmentation des

rendements des cultures⁸ a donc été adoptée en tant qu'objectif explicite des projets axés sur la productivité.

- **Nutrition, faim et sécurité alimentaire** : Une mesure de la sécurité alimentaire, par opposition aux changements explicites enregistrés dans le domaine de la faim/des retards de croissance, a été jugée être, de tous les indicateurs considérés, celui qui est le plus facile à utiliser. L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES)⁹, mise au point par la FAO, a été adoptée parce qu'elle fait appel à de nombreux critères de validation externes établissant (par exemple) si l'indicateur : 1) est un indicateur des ODD ou est étroitement corrélé aux indicateurs de nutrition des ODD (comme les retards de croissance), 2) permet de collecter les informations nécessaires à relativement faible coût, et 3) peut être établi pour un grand nombre de pays.

12. Les buts ambitieux ex ante que s'est fixé le GAFSP pour le prochain cycle de financement quinquennal — durant lequel il vise à lever 1,5 milliard de dollars (selon le document stratégique du Programme examiné lors de la réunion du Comité directeur de mars 2015 — sont récapitulés dans l'encadré 2¹⁰.

Encadré 2 : Buts et cibles de niveau 1 approuvés par le GAFSP

Grâce à un financement supplémentaire de 1,5 milliard de dollars, dans un délai de cinq ans à compter du début de la mise en œuvre des projets associés, le GAFSP vise à :

- Accroître de 20 % les revenus de 10 millions de personnes pauvres appartenant à des ménages ruraux de pays admissibles à bénéficier des ressources du GAFSP.
- Accroître de 25 % les rendements des cultures, *lorsque les gains de productivité sont un objectif explicite des programmes de pays.*

Ces buts exigent implicitement la poursuite d'un effort concerté pour accroître la résilience face au climat et compenser les effets négatifs sur la productivité agricole auxquels sont particulièrement exposés les pays les plus pauvres.

Le GAFSP mesurera également les progrès accomplis en direction de la sécurité alimentaire :

⁸ Augmentation des rendements des cultures résultant d'activités de production durables, de l'amélioration des techniques culturales, de la gestion intégrée des ravageurs, de l'amélioration de la gestion des eaux, de la gestion intégrée des éléments nutritifs des végétaux, de l'utilisation efficace des ressources de la biodiversité (par ex. semences, pollinisation), etc.

⁹ L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES) mesure l'accès à la nourriture au niveau de l'individu ou du ménage. Elle fait partie des échelles de mesure de la sécurité alimentaire fondées sur les expériences et évalue la gravité de l'insécurité alimentaire du ménage ou de l'individu interrogé (c'est-à-dire des obstacles à l'obtention d'aliments). La FIES ne mesure ni la qualité ni la quantité d'aliments effectivement consommés ni la situation nutritionnelle de la population. La collecte de données sur la FIES en même temps sur la consommation alimentaire et/ou la situation nutritionnelle peut donc conséquemment permettre de mieux comprendre les conséquences de l'insécurité alimentaire au niveau de malnutrition et faciliter l'adoption de mesures pour s'attaquer à ses causes.

¹⁰ Il importe de noter que le Comité directeur du GAFSP a accepté d'examiner les recommandations du Programme en matière de S-E et le Plan de S-E actualisé qui s'ensuivra lorsque les indicateurs des ODD auront été finalisés, de manière à assurer la complémentarité et l'harmonisation des différents indicateurs.

- En utilisant l'échelle de mesure de la sécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES) pour suivre les progrès réalisés en ce domaine par *tous les ménages bénéficiant de l'appui du guichet du secteur public¹¹ et d'un échantillon de ménages bénéficiant de l'appui du guichet du secteur privé* ;
- En employant le score de la consommation alimentaire (SCA) pour suivre l'amélioration de la diversité alimentaire (DAM) dans le cas des ménages, ou la diversité alimentaire minimale pour les femmes/les jeunes enfants (DAM-F/E) dans le cas des individus, *lorsque la nutrition est un objectif explicite des projets du GAFSP*.
- En établissant des cibles pour les buts de haut niveau consistant à réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire (mesurée par la FIES)¹² lorsque de plus amples informations sur cette mesure relativement nouvelle seront disponibles.

2.3 Approche de la mesure et de la vérification (niveau 1)

13. L'objectif est d'établir une mesure du revenu ainsi qu'une mesure de la sécurité alimentaire (FIES) pour **tous les projets d'investissement du guichet du secteur public** et pour **un échantillon de projets du guichet du secteur privé**. Une **proportion plus faible** de projets devrait donner lieu à l'établissement d'un indicateur de la productivité (environ 50 % si l'on considère les projets en cours) et d'une mesure particulière liée à la « nutrition » (moins de 50 % si l'on considère les projets en cours). Il est difficile de déterminer à l'avance les proportions exactes, car les deux guichets répondent à la demande — le guichet du secteur public fait face aux besoins prioritaires et aux besoins stratégiques des pays — de sorte que les dimensions auxquelles la priorité est accordée dans le cadre des différents projets et qui sont incluses dans ces derniers peuvent varier.

- Le **revenu** est mesuré suivant une méthode basée sur la production (recettes moins coûts) ; la nourriture produite par un ménage que ce dernier consomme au lieu de vendre est évaluée en tant que revenu. Le guichet du secteur privé met aussi à l'essai l'outil SWIFT, conçu par la Banque mondiale, pour estimer les revenus. Il est jugé préférable d'utiliser ces approches plutôt que de procéder à des enquêtes sur la consommation et les dépenses, qui demandent plus de temps, sont plus coûteuses et moins pratiques pour l'établissement d'un indicateur obligatoire (en particulier pour les 70 % des projets qui devraient procéder à une évaluation « rapide » conformément à la décision prise par le Comité directeur du GAFSP). Le GAFSP compte utiliser les données sur les revenus produites par un sous-ensemble de projets du portefeuille qui utiliseront des évaluations d'impact fondées sur des méthodes statistiques (expérimentales et quasi-expérimentales). Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

¹¹ Pour tous les projets d'investissement du guichet du secteur public. Les projets pilotes d'assistance technique et ceux qui relèvent de l'initiative MMI sont encouragés à adopter la FIES, mais ne sont pas tenus de le faire.

¹² L'Unité de coordination s'est en effet engagée, sur la base d'un accord conclu avec le Comité directeur du GAFSP en janvier 2016, à s'employer à déterminer la faisabilité et le mode d'estimation d'une cible indicative de la FIES. L'étude examinera différents types de données (aux niveaux micro et macro) et de méthodes statistiques bien établies, compatibles avec les contextes nationaux. Les conclusions préliminaires de cette étude seront présentées à la réunion du Comité directeur de mars 2017.

- Les méthodes standards seront utilisées pour **la FIES, la SDAM, la DAM-F et la DAM-E**. Un programme distinct sera lancé en janvier 2017, dans le cadre duquel les systèmes de S-E du GAFSP commenceront à utiliser des indicateurs axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le plan de lancement donnera lieu au renforcement des capacités des équipes de suivi et d'évaluation des entités de supervision.
- Les **rendements des cultures** sont pondérés par la valeur des différentes cultures au niveau de l'exploitation. La méthode employée pour mesurer les rendements pondérés par la valeur a été adoptée en consultation avec les entités de supervision qui aident les autorités publiques à mettre en œuvre les opérations financées par le GAFSP, et dont les équipes déterminent — en concertation avec leurs homologues publics — la nature des données recueillies et la fréquence à laquelle elles sont collectées. Le GAFSP propose de manière générale une manière uniforme de traiter des questions particulières comme la valeur des produits agricoles consommés par les ménages, des cultures, des pêches, ou des animaux d'élevage. Cet indicateur ne sera utilisé que dans le cadre des projets qui ont un objectif explicite d'augmentation de la productivité.

2.4 Approches retenues pour le suivi des indicateurs de niveau 1 : Évaluation d'impact

14. Le guichet du secteur public ainsi que le guichet du secteur privé suivent les résultats de niveau 1 et procèdent à des évaluations d'impact en utilisant le cadre des indicateurs de niveau 1 décrit précédemment. L'annexe A définit plus précisément les indicateurs de niveau 1 pour les deux guichets. Les annexes 2 et 3 présentent, respectivement, les prescriptions opérationnelles propres au guichet du secteur public et au guichet du secteur privé, qui sont récapitulées dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Liste de contrôle résumée des prescriptions opérationnelles pour le suivi des indicateurs de niveau 1 des projets des guichets du secteur public et du secteur privé

Évaluation de niveau 1 des projets du guichet du secteur public (voir également l'annexe 2) :

- ✓ Tous les projets financés par le guichet du secteur public du GAFSP donneront lieu à une détermination ou à une évaluation d'impact quelconque (l'annexe 1 présente les différentes formes d'évaluation d'impact suggérées pour les opérations bénéficiant de l'appui du Programme).
- ✓ Une évaluation d'impact par des méthodes expérimentales ou quasi-expérimentales approfondies sera réalisée pour un groupe déterminé de projets du guichet du secteur public (jusqu'à 30 % de tous les projets), grâce à une allocation budgétaire supplémentaire.
- ✓ Des méthodes d'évaluation plus « rapides », comme définies aux annexes 2 et 3 pourront être considérées comme suffisantes pour les autres projets du guichet du secteur public.
- ✓ Les projets pilotes financés par l'Initiative pour les entités intermédiaires laissées-pour-compte (MMI) seront assujettis aux mêmes prescriptions que les projets du guichet du secteur public, mais ils disposeront d'un délai plus court (environ trois ans) pour produire des évaluations/leçons finales.

Évaluation de niveau 1 des projets du guichet du secteur privé (voir également l'annexe 3) :

- ✓ IFC entreprendra une évaluation de l'impact de six projets inclus dans son portefeuille d'investissement. Les critères de sélection des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'impact ont été établis par les donateurs du guichet du secteur privé en 2015.

- ✓ L'objectif consiste à déterminer l'impact des projets du guichet du secteur privé du GAFSP sur **les rendements, les niveaux de revenus, la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'inclusion** (petits exploitants, femmes).
- ✓ Toutes ces évaluations donneront lieu à une **évaluation de la pauvreté par la méthode de la fiche de pauvreté simple (Simple Poverty Scorecard)**, et 10 autres évaluations indépendantes de la pauvreté seront effectuées pour des projets sans évaluation d'impact. Selon les estimations, les projets faisant l'objet d'une évaluation d'impact et/ou d'une évaluation par la fiche de la pauvreté simple représenteraient, conjointement environ 35 % à 40 % du portefeuille du guichet du secteur privé.
- ✓ La **mesure de la sécurité alimentaire** (questionnaire de l'échelle de mesure de la sécurité alimentaire fondée sur les expériences) sera incluse dans toutes les évaluations d'impact du guichet du secteur privé et dans toutes les évaluations de la fiche de pauvreté.
- ✓ Les indicateurs se rapportant à la **nutrition** feront l'objet d'un suivi dans les projets du guichet du secteur privé ayant la nutrition pour objectif particulier

2.5 Modalités de mise en œuvre des évaluations d'impact

Évaluation par une entité de recherche réputée

15. Les impacts des projets du GAFSP doivent être évalués par des entités de recherche réputées ayant déjà procédé à de telles évaluations¹³. Ces dernières pourront ainsi assurer la qualité de leurs travaux (collecte et analyse des données) et maintenir une certaine indépendance par rapport aux projets durant leur mission. Les annexes 2 et 3 présentent des détails sur les bonnes pratiques permettant de poursuivre ce type d'évaluation pour les projets financés, respectivement, par les guichets du secteur public et du secteur privé. Il peut aussi être utile de se reporter à des documents de référence¹⁴.

16. Il importe, dans tous les scénarios de plans, que l'entité de recherche commence à collaborer avec le projet, y compris ses principales parties prenantes, dès que possible. Cette collaboration doit, dans la mesure du possible, débiter dès la phase de préparation du projet de manière à garantir la collecte des données de référence nécessaires ; elle doit aussi donner lieu, le cas échéant, à des visites périodiques sur le terrain. Bien que la rigueur des processus techniques soit d'une importance cruciale, le GAFSP accorde une grande valeur à la poursuite de vastes consultations et à la participation des parties prenantes à la conception et au processus

¹³ Il peut s'agir d'universités, d'instituts de recherche comme l'IFPRI, de l'Initiative pour l'évaluation de l'impact en matière de développement (DIME) de la Banque mondiale, de la Brookings Institution, du Center for Global Development, d'organisations techniques régionales, ou d'initiatives comme 3IE (www.3ieimpact.org).

¹⁴ Les besoins étant extrêmement variables, il n'est pas facile de présenter des directives générales ou un petit nombre de modèles pouvant servir d'exemples. Le site Web de l'IFPRI donne toutefois accès à des directives et à des exemples de pratiques, ainsi qu'à des données et des analyses provenant, entre autres, de plusieurs enquêtes consacrées aux questions de nutrition et de pauvreté au Bangladesh (<http://www.ifpri.org/publication/contributionifpri-research-and-impact-food-education-program-bangladesh-schooling-outco>; <http://www.ifpri.org/dataset/chronic-povertyand-long-term-impact-study-bangladesh> <http://www.ifpri.org/dataset/impact-evaluation-food-education-program-bangladesh2000>) ; à une enquête et une analyse de l'impact sur la nutrition des politiques au Malawi (<http://www.ifpri.org/publication/analyzingnutritional-impact-policies-malawi>) ; et à une enquête de référence et aux résultats initiaux du projet NAADS de la Banque mondiale en Ouganda(<http://www.ifpri.org/publication/assessing-impact-national-agricultural-advisory-services-naads-uganda-rural-livelihoods>).

des évaluations d'impact, et encourage l'association des parties prenantes et des bénéficiaires primaires sur le terrain (par exemple les agriculteurs) tout au long de l'opération.

Rôle des entités de supervision et de l'Unité de coordination concernant les indicateurs de niveau 1 et les évaluations d'impact

17. Les entités de supervision (qui fournissent un appui à leurs homologues clients) assurent la conception du système de S-E des différentes opérations menées dans le cadre du guichet du secteur public et du guichet du secteur privé (IFC), notamment l'établissement de références appropriées, la planification et la réalisation des évaluations, **y compris la collecte des données pertinentes pour les indicateurs de niveau 1.**

18. Bien que les équipes de projets de l'entité de supervision contribuent à assurer la collecte et la présentation d'indicateurs particuliers de niveau 1 à l'échelle des projets, l'Unité de coordination participe à l'examen et donne des conseils, si nécessaire, soumet des rapports sur l'évaluation globale au Comité directeur et communique cette dernière au public en l'affichant sur le site Web du GAFSP. Par exemple, l'Unité de coordination rend compte au Comité directeur des évaluations d'impact individuelles et de l'ensemble du portefeuille du GAFSP — en suivant/présentant les progrès observés pour les projets réalisant une évaluation d'impact approfondie, et en récapitulant les résultats à l'achèvement de tous les projets. Elle fournit un soutien à la cohorte de projets procédant à des évaluations d'impact approfondies et donne des conseils, si nécessaire, aux équipes de projets qui procèdent à des évaluations rapides. Le cas échéant, l'Unité assure la coordination, la définition et l'utilisation des indicateurs, en particulier ceux qui peuvent être mis à jour et adoptés au niveau 1. Le Comité directeur est ainsi convenu en 2016 que la FIES serait intégrée dans le cadre de S-E et appliquée à partir de 2017.

19. En janvier 2017, un programme conçu pour renforcer les capacités et utiliser la FIES dans les opérations du GAFSP a été lancé en collaboration avec l'équipe de la FAO chargée du projet « Voices of the Hungry ». Durant l'atelier de janvier sur la FIES, l'équipe Voices of Hungry (VoH) et les membres de l'Unité de coordination du GAFSP sont convenus d'améliorer le registre de données sur l'indicateur, de manière à inclure des informations au niveau national et au niveau des projets pour tous les pays pertinents couverts par le Programme. Afin de respecter l'engagement de responsabilité associé à l'ODD2, le GAFSP encourage fortement les entités de supervision partenaires et les autorités publiques bénéficiaires à renforcer la collecte des données et à garantir l'accessibilité des données d'enquête sur la FIES. La disponibilité et l'accessibilité des données d'enquête brutes sur la FIES dépendront de la politique de divulgation de l'information applicable aux statistiques nationales des pays bénéficiaires.

3. MESURE ET ÉVALUATION DES INDICATEURS DU NIVEAU 2

3.1 Présentation générale

20. Le **niveau 2** concerne les résultats au niveau des projets. Les indicateurs ont été choisis en fonction de leur capacité à contribuer directement à la réalisation des buts du niveau 1 des cinq piliers de réalisation (décrits précédemment) et de manière plus générale, des ODD.

3.2 Approches retenues pour la sélection des indicateurs de niveau 2

21. Les protocoles et les formulaires types des entités de supervision sont employés dans le cadre du Plan de S-E global depuis la création du GAFSP, et le plan actualisé retient ce principe important. La liste mise à jour des indicateurs de niveau 2 (tableau 2), qui couvre les opérations des guichets du secteur public et du secteur privé, est basée sur les principes et les conclusions ci-après :

- **Pertinence** : Les indicateurs doivent mesurer les progrès en direction des priorités énoncées dans les buts généraux de niveau 1 du GAFSP. Ils doivent également être alignés sur le document-cadre du GAFSP, les leçons ultérieurement tirées des opérations des guichets du secteur public et du secteur privé, et les commentaires formulés par les entités de supervision du Programme et les chefs des équipes de projet. Ils doivent aussi contribuer à l'évaluation de l'impact des différents projets du GAFSP sur le niveau de pauvreté observé et les systèmes de sécurité alimentaire en place, et faire ressortir les données qu'il conviendra de collecter dans un avenir proche.
- **Mesurabilité** : Les indicateurs proposés doivent avoir des définitions et être établis par des méthodes claires et dénuées d'ambiguïté.
- **Agrégation** : Les données relatives à la plupart des indicateurs proposés doivent pouvoir être obtenues immédiatement grâce à un regroupement logique des indicateurs actuellement établis pour le portefeuille existant. Les indicateurs doivent également être conçus de manière à pouvoir être agrégés, dans la mesure du possible, au niveau des deux guichets et de l'opération « pilote » MMI menée dans le cadre du GAFSP. L'établissement d'indicateurs communs permet également de broser un tableau plus complet de l'impact total du Programme.
- **Souplesse** : Les différentes entités de supervision ne sont pas censées poursuivre des opérations qui donnent lieu à l'établissement de *tous* les indicateurs communs, mais elles sont tenues de faire rapport sur **tous les indicateurs applicables dans toute opération financée par le GAFSP**. Chaque entité continuera de suivre les indicateurs supplémentaires qui présentent de l'intérêt pour ses opérations.

Indicateurs des produits et des réalisations intermédiaires (niveau 2)

22. Le tableau indique les indicateurs de produits et de réalisations qui doivent permettre de regrouper les données, de garantir leur cohérence et de mesurer les efforts déployés dans le cadre du GAFSP pour améliorer la productivité agricole et assurer la sécurité alimentaire. **Les rapports seront établis sur une base semestrielle pour le guichet du secteur public et sur une base annuelle pour le guichet du secteur privé.** La plupart de ces indicateurs sont pertinents pour les deux guichets ; le tableau 2 indique celui auquel ils sont applicables, leurs liens avec les cinq piliers de réalisation du GAFSP et avec les ODD, et l'intérêt qu'ils présentent pour les domaines thématiques considérés, comme l'agriculture intelligente face au climat (AIC), l'emploi, les interventions prenant en compte la parité hommes-femmes, l'accès à la terre et les droits d'utilisation des terres, et la nutrition. Les entités de supervision continueront d'établir les indicateurs supplémentaires particuliers requis par leur modèle d'activité ainsi que par les exigences existant au niveau des projets et des institutions.

Tableau 2 : Indicateurs de niveau 2 pour tous les projets du GAFSP

#	Indicateurs de niveau 2 proposés, ventilation obligatoire [†] (unité) ▶ Notes sur l'indicateur	Guichet du secteur public	Guichet du secteur privé	Pilier GAFSP [†]					ODD	AIS	Emploi	Parité hommes-femmes	Terres	Nut.
				1	2	3	4	5						
1	Nombre de bénéficiaires atteints, <i>par sexe, par pourcentage ayant reçu un appui pour faire face aux impacts du changement climatique</i> ^{**} (nombre de personnes) ▶ Personnes tirant des avantages du projet. ▶ Ventilation par sexe et selon qu'un appui particulier a été fourni ou non au titre de l'AIC.	•	•	•	•	•	•	•	1, 2, 13	•	•	•	•	•
2	Superficie bénéficiant d'un appui pour l'amélioration de la production, <i>pourcentage bénéficiant d'une agriculture intelligente face au climat</i> (ha) ▶ Superficies bénéficiant de nouveaux intrants/pratiques, de services d'irrigation nouveaux/modernisés, dotées de titre de propriété, etc. ▶ Ventilation par superficies bénéficiant ou non d'interventions intelligentes face au climat.	•	•	•	•				2, 13, 15	•			•	•
3	Nombre de petits exploitants bénéficiant d'un appui au renforcement de la productivité, <i>ventilé par sexe, par appui pour une agriculture intelligente face au climat</i> (nombre de personnes) ▶ Nombre d'utilisateurs finaux qui ont directement participé aux activités du projet. ▶ Comprend les personnes ayant adopté des technologies/techniques, les consommateurs d'eau bénéficiant de services améliorés, les personnes dont les droits fonciers ont été clairement établis, les personnes auxquelles de nouveaux financements/services de gestion des risques ont été proposés ▶ Utilisant des approches AIC.	•	•	•	•				1, 2, 5, 13	•		•		•
4	Nombre d'organisations de producteurs bénéficiant d'un appui (nombre) ▶ Associations pertinentes constituées ou renforcées par le projet.	•	•	•					2, 16		•	•		
5	Volume des prêts agricoles en cours ▶ Volume de l'encours des prêts détenus par des institutions financières accordés au titre d'activités agricoles et d'agroentreprises		•	•	•				1, 8		•		•	
6	Pourcentage de bénéficiaires possédant des droits sécurisés à la terre, à des biens immobiliers et à des ressources naturelles (pourcentage du total des bénéficiaires) ^{**} ▶ Mesuré par le nombre de personnes disposant de documents légaux ou d'attestations reconnues de leurs droits d'occupation, et de personnes considérant que leurs droits sont reconnus et protégés.	•		•		•	•		16		•		•	
7	Routes construites ou remises en état, <i>pourcentage résilient face aux risques climatiques</i> (km) ▶ Routes praticables par tous les temps construites, rouvertes, remises en état ou modernisées par le projet. ▶ Pourcentage conçu pour résister aux changements du climat.	•			•				2, 9	•	•		•	

*Plan de suivi-évaluation du GAFSP
PROJET FINAL – mai 2017*

8	Nombre d'installations post-récolte construites et/ou remises en état (nombre) ► Comprend les marchés, les installations de transformation/stockage/contrôle de la qualité.	•	•	•	•			2, 8, 12.	•				•
9	Volume de la production agricole transformé par des installations post-récolte mises en place avec l'appui du GAFSP, <i>par groupe d'aliments</i> (tonnes) ► Tonnes de produits alimentaires transformés, classés dans les 10 grands groupes d'aliments de la FAO.	•	•	•				2, 8, 12.	•				•
10	Personnes bénéficiant de transferts monétaires ou alimentaires, <i>par sexe</i> (nombre de personnes) ► Nombre de personnes bénéficiant d'interventions de transferts monétaires ou alimentaires.	•			•			1, 2			•		•
11	Personnes recevant des services et des produits de nutrition améliorés, <i>par sexe et par âge</i> (nombre de personnes) ► Nombre de personnes bénéficiant de conseils/formations en nutrition, ayant reçu des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, des aliments biofortifiés et des suppléments de vitamine A et de micronutriments. Nombre de personnes bénéficiant d'un appui sous forme de services de vulgarisation portant sur les techniques de nutrition pertinentes (par ex. jardins potagers, appui d'écoles pratiques d'agriculture, etc.).	•	•		•			2, 3, 5.			•		•
12	Emplois directs fournis, <i>par sexe</i> (équivalent plein temps) ► Nombre d'employés directs d'une entreprise cliente. ► Emplois à temps partiel regroupés en équivalent plein temps.	•	•		•	•		1, 5, 8.	•	•			•
13	Personnes bénéficiant d'un renforcement des capacités, <i>par sexe, par type d'organisation</i> (nombre de personnes) ► Formations rurales agricoles et non agricoles et appui au renforcement des capacités assurés. Faire une distinction entre producteurs individuels/membres des ménages, effectifs d'organisation de la société civile et fonctionnaires.	•	•	•	•	•	•	2, 4, 5.	•	•	•	•	•
14	Nombre de produits importants obtenus concernant les processus relatifs à la sécurité alimentaire (nombre) ► Mesure « l'appui-conseil » au développement institutionnel accordé au titre de produits particuliers. Les produits comprennent les études stratégiques, les stratégies et les plans, les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience, entre autres.	•	•				•	2, 5, 13.	•	•	•	•	•

Note : AIC – agriculture intelligente face au climat ; Nut. – Nutrition.

† Les informations communiquées au titre de l'indicateur doivent être obligatoirement ventilées comme indiqué pour cet indicateur.

‡ Les cinq piliers de réalisation du GAFSP sont : 1) l'accroissement de la productivité agricole ; 2) l'établissement de liaisons entre les agriculteurs et les marchés ; 3) la réduction des risques et des facteurs de vulnérabilité ; 4) l'amélioration des moyens de subsistance ruraux non agricoles ; et 5) l'assistance technique et le renforcement des institutions et des capacités.

†† Des expressions ayant trait au climat sont incluses dans le libellé des indicateurs 1, 2, 3 et 7. Par suite des discussions et des préoccupations formulées par le Comité directeur du GAFSP. Il importe de noter que la collecte de ces données au niveau de l'entité de supervision/du projet fera l'objet d'un suivi et d'un examen qui permettra de déterminer la

*Plan de suivi-évaluation du GAFSP
PROJET FINAL – mai 2017*

facilité/faisabilité de l'activité et « l'intérêt » des données recueillies. Il est également important de rappeler les explications fournies dans la note de bas de page 6 sur l'emploi de l'expression « intelligente face au climat ».

‡‡ Les projets du GAFSP ne soutiennent généralement pas les réformes axées sur la propriété des terres, bien que le comité consultatif technique et la plupart des processus de préparation des projets des entités de supervision évaluent actuellement le degré d'avancement des projets sur la base d'un critère comprenant l'accès à la terre et les droits d'utilisation des terres, et vérifient généralement ces aspects dans le contexte de de leurs politiques de « sauvegarde » et d'évaluation respectives. Certains membres du Comité directeur ont toutefois demandé l'établissement d'un indicateur particulier portant sur les droits d'utilisation des terres.

3.3 Approche retenue pour le suivi des indicateurs de niveau 2

23. Les guichets du secteur public et du secteur privé suivent tous deux les indicateurs de niveau 2, en considérant principalement les produits et les réalisations intermédiaires. Les 14 indicateurs figurant dans le tableau 2 sont définis plus en détail à l'annexe 1. Les annexes 2 et 3 présentent, respectivement, les prescriptions opérationnelles du guichet du secteur public et du guichet du secteur privé ; ces prescriptions sont récapitulées dans l'encadré 4.

Encadré 4 : Liste de contrôle résumée des exigences opérationnelles pour le suivi des indicateurs de niveau 2 des projets des guichets du secteur public et du secteur privé

Suivi de niveau 2 des projets du guichet du secteur public (voir également l'annexe 2) :

- ✓ Tous les projets du guichet du secteur public bénéficiant d'un appui du GAFSP doivent soumettre chaque semestre, pendant toute la durée du projet, des informations à l'Unité de coordination du Programme sur tous les indicateurs de niveau 2 qui leur sont applicables – de manière à permettre à l'Unité de coordination de présenter des rapports aux parties prenantes sur une base semestrielle.
- ✓ Les projets sont encouragés à recourir aux services de géoréférencement mis à la disposition de l'Unité de coordination par suite des dispositions prises avec la Banque mondiale. Ce service permet de collecter, de géocoder et de visualiser les projets financés par les donateurs sur le site Web du GAFSP et a contribué à la mise en place de plateformes de cartographie interactives. Le géoréférencement accroît la transparence et est un outil de décision essentiel au niveau du projet.
- ✓ En 2017, le GAFSP établira un portail de communication d'informations en ligne qui permettra aux équipes des entités de supervision d'entrer directement leurs données semestrielles. Ce portail remplacera à terme le processus actuel de rapport « sur papier » administré par l'Unité de coordination.
- ✓ Un rapport d'achèvement est établi pour tous les projets du guichet du secteur public par les entités de supervision respectives à la fin de l'exécution du projet et dans les six mois qui suivent la clôture du financement du GAFSP.

Suivi de niveau 2 des projets du guichet du secteur privé (voir également l'annexe 3) :

- ✓ Les données de suivi sont collectées sur une base annuelle pour les projets du guichet du secteur privé.
- ✓ La poursuite de la coordination entre l'Unité de coordination et IFC garantira l'apport de contributions du guichet du secteur privé et la présentation d'informations sur les opérations de ce guichet pour l'établissement du rapport annuel du GAFSP.
- ✓ IFC, à l'instar de toutes les entités de supervision, procédera au suivi de l'avancement des projets en utilisant ses systèmes de suivi habituels.

4 SUIVI DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE ET RAPPORTS CORRESPONDANTS (NIVEAU 3)

4.1 Présentation générale

24. Le niveau 3 concerne les éléments administratifs, programmatiques et financiers qui permettent d'assurer une exécution et une gestion satisfaisantes du programme, ainsi que l'obtention des résultats de niveaux 1 et 2 et pour les deux guichets.

4.2 Approche retenue pour les indicateurs clés de performance de niveau 3

25. Le tableau 3 présente les 26 indicateurs clés de performance inclus dans 10 catégories, qui serviront à mesurer la performance du programme au niveau du portefeuille et de la gestion du programme afin de permettre au GAFSP de s'assurer que les éléments administratifs et financiers seront suffisants pour produire les résultats intermédiaires au niveau 2. Des rapports seront établis sur les indicateurs de niveau 3 sur une base semestrielle.

Tableau 3 : Indicateurs clés de performance/de gestion du programme de niveau 3

N°	Indicateur de niveau 3	Guichet secteur public	Guichet secteur privé
1.	Utilisation		
	1.1 Nb et montant des projets approuvés	•	•
	1.2 Nb et montant des projets engagés (guichet du secteur privé uniquement)		•
	1.3 Nb et montant des projets décaissés (par l'entité de supervision)	•	•
	1.4 Nb de mois entre l'approbation par le Comité directeur et le décaissement par une entité de supervision (guichet du secteur public uniquement)	•	
2.	Viabilité financière et effet de levier		
	2.1 Rendement financier du fonds (guichet du secteur privé uniquement)		•
	2.2 Ratio de levier, aussi ventilé par source de financement (IFI, État, secteur privé, etc.)	•	•
3.	Diversification		
	3.1 Répartition des projets entre les régions	•	•
	3.2 Répartition des projets entre les pays : % de projet dans des États fragiles et touchés par un conflit	•	•
	3.3 Répartition des projets par produit : emprunts, participations, garanties, services-conseil (guichet du secteur privé uniquement)		•
4.	Degré d'inclusion et montant des financements attribués à des projets :		
	4.1 intelligents face au climat	•	•
	4.2 prenant en compte la question de la parité hommes-femmes	•	•
	4.3 ayant trait à la nutrition	•	•
5.	Performance en matière de développement		
	5.1 % de projets jugés produire de bons résultats en matière de développement †	•	•
6.	Collaboration entre le guichet du secteur public et le guichet du secteur privé		
	6.1. Nb de réunions conjointes	•	•
	6.2 Nb de projets poursuivis en partenariat par le guichet du secteur public et le guichet du secteur privé ; pourcentages du nombre total de projets du guichet du secteur public et du nombre total de projets du guichet du secteur privé représentés par ces projets	•	•
7.	Participation des parties prenantes		
	7.1 Nb de rapports établis au niveau du programme- (y compris le rapport annuel)	•	•

	7.2 Nb de rapports réguliers et spéciaux soumis par l'unité de coordination aux différents donateurs en temps opportun	•	•
	7.3 Nb de réunions tenues avec des parties prenantes (y compris les réunions du Comité directeur et du Comité des donateurs)	•	•
	7.4 : Nb d'organisations/représentants de la société civile participant aux principales activités du GAFSP, par ex., la formulation de propositions au niveau du pays, les réunions du Comité directeur, les opérations de S-E/DIME et les manifestations organisées pour lever des fonds au siège et dans les pays	•	•
8.	Communication		
	8.1 Nb de projets complètement et rapidement mis à jour sur le portail du GAFSP	•	•
	8.2 Nb de personnes se rendant à une et à plusieurs reprises sur le site Web du GAFSP	•	•
	8.3 Nb de mentions des campagnes du GAFSP sur les médias sociaux	•	•
	8.4 Nb de réunions extérieures auxquelles le GAFSP est représenté	•	•
9.	Partage des connaissances et renforcement des capacités		
	9.1 Nb de réunions axées sur les connaissances qui sont parrainées	•	•
	9.2 Nb de rapports axés sur les connaissances /l'apprentissage publiés par chaque entité d'exécution et en dehors de celles-ci	•	•
10.	Gestion des ressources		
	10.1 % du portefeuille représenté par des dépenses administratives ; différence entre les dépenses prévues/effectives (guichet du secteur public uniquement)	•	

† Les réalisations en matière de développement sont notées par les équipes du projet ; les notes attribuées font toutefois l'objet d'un examen périodique mené à l'échelle du portefeuille par l'Unité de coordination dans le cas du guichet du secteur public. IFC procède à des évaluations périodiques du portefeuille pour le guichet du secteur privé.

26. Les indicateurs clés de performance de niveau 3 figurant dans le tableau 3 aideront l'Unité de coordination et le secrétariat du guichet du secteur privé à collecter des données probantes sur les trois séries interconnectées d'évaluations de la performance. La première série concerne le **suivi courant des indicateurs clés de performance du portefeuille sur un tableau de bord**, et concerne essentiellement :

- Les indicateurs financiers/de décaissement.
- L'efficacité – c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre l'approbation du projet et le premier décaissement, la rapidité de l'exécution du projet, son rendement financier, etc. (et autres éléments applicables à chaque guichet).
- L'autoévaluation des projets par l'entité de supervision – dans le cas du guichet du secteur public, les autoévaluations sont assujetties à un suivi dans le cadre d'un processus sur six mois administré par l'Unité de coordination (qui sera à terme intégré dans la plateforme en ligne du portail) ; la performance en matière de développement des investissements du guichet du secteur privé est également autoévaluée.
- Un suivi thématique du portefeuille pour le guichet du secteur public – portant, par exemple, sur la parité hommes- femmes, le climat et la nutrition effectué par l'Unité de coordination (un suivi similaire est réalisé pour le guichet du secteur privé).

27. La deuxième série d'évaluation de la performance concerne les **vérifications/examens** annuels **de la qualité du portefeuille**, notamment des éléments du tableau de bord du portefeuille décrit précédemment, ainsi que des aspects plus qualitatifs de la performance, comme la collaboration entre les deux guichets et la participation des parties prenantes (y compris les organisations de la société civile).
28. La troisième série d'évaluation de la performance concerne **les communications et la diffusion d'informations** ayant pour objet de faire prendre conscience des initiatives et des résultats du GAFSP.

4.3 Liens avec les objectifs de développement durable

29. Les ODD offrent de vastes possibilités d'accorder une place fondamentale aux systèmes alimentaires intelligents et durables dans le programme de développement, et de formuler des directives à l'intention des administrations publiques, du secteur privé et des citoyens concernant l'action à mener dans des domaines essentiels. Grâce aux investissements ciblés dans la production agricole et dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle auxquels il procède et à la souplesse et à l'adaptabilité de ses opérations, le GAFSP est bien placé pour avoir un impact important et immédiat sur la réalisation de ces ambitieux objectifs mondiaux, y compris, mais non exclusivement, ceux qui visent à mettre fin à la pauvreté (ODD1) et à la faim (ODD2), à encourager l'égalité des sexes (ODD5), à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter (ODD13), tout en soutenant les partenariats (ODD17).

30. Le GAFSP part du principe que la diversité de ses parties prenantes, le recours à des sources de financements publiques et privées et le ciblage des pays les moins développés contribueront à accélérer l'obtention de résultats dans le domaine de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, ainsi que récapitulé dans l'examen précédent du niveau 2. Ce principe est également inscrit dans l'ODD17, qui a pour objet de « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser ».

31. La cible ODD 17.16, en particulier, vise à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable ». L'indicateur correspondant (17.16.1) suit le « nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable ».

32. La cible ODD 17.17 vise à « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière », et l'indicateur correspondant

(17.17.1) mesure le « montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile ».

33. Les indicateurs de niveau 3 peuvent directement apporter des éléments à ces deux indicateurs de l'ODD17, par l'intermédiaire du GAFSP dans son ensemble ou des membres de son Comité directeur ainsi que des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires, témoignant ainsi de leur détermination à travailler en partenariat. La coordination des efforts de mobilisation et de l'utilisation des fonds du Programme s'effectue de surcroît dans le cadre de partenariats existants (le PDDAA, par exemple) ; l'efficacité de l'emploi des fonds, qui fait l'objet d'un suivi au moyen des indicateurs de niveau 3, garantira de surcroît que le GAFSP peut jouer son rôle au niveau de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports et de la collecte d'enseignements tirés de l'expérience à l'appui du cadre de responsabilité des ODD.

ANNEXE 1 : Examen détaillé, définitions et méthodes de mesure des indicateurs du GAFSP

1. INDICATEURS DE NIVEAU 1 ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

a. Indicateurs de niveau 1

- i. Le **revenu** est mesuré suivant une méthode basée sur la production (recettes moins coûts), et la nourriture produite par un ménage que ce dernier consomme au lieu de vendre est évaluée en tant que revenu. Il est jugé préférable d'utiliser cette approche plutôt que de procéder à des enquêtes sur la consommation et les dépenses, qui demandent plus de temps, sont plus coûteuses et moins pratiques pour l'établissement d'un indicateur obligatoire (en particulier pour les 70 % des projets qui sont censés procéder à une évaluation « rapide » conformément à la décision prise par le Comité directeur du GAFSP). Nous prévoyons d'utiliser les données sur les revenus produites par un sous-ensemble de projets du portefeuille qui utiliseront des évaluations d'impact fondées sur des méthodes statistiques (expérimentales et quasi-expérimentales). Le revenu¹⁵ est estimé sur la base de l'équivalent de la marge brute [marge brute = revenu brut moins coûts des intrants] de l'exploitant. Pour **les projets dans le cas desquels les évaluations d'impact sont conçues au moyen de méthodes expérimentales et quasi expérimentales**, les enquêtes de référence et de suivi recueillent des données sur les revenus tirés de l'agriculture (cultures, élevage de volailles et bétail, pêche et pisciculture, foresterie et agroforesterie, main-d'œuvre agricole, etc.) et de sources non agricoles (services, recettes des entreprises, pensions, bourses, intérêts bancaires, intérêts des prêts, envois de fonds, travail salarié non qualifié/travail occasionnel, emploi pour compte propre, vente d'actifs, locations, contributions monétaires/ cadeaux de parents, appui monétaire d'ONG, etc.). La définition/couverture du revenu non agricole peut différer selon les projets en fonction des activités exercées par les ménages ciblés. Les gains tirés d'actifs du ménage et d'activités non agricoles (etc.) sortant du cadre du projet ne sont pas pris en compte dans le calcul des augmentations de revenus.
- ii. En ce qui concerne la **nourriture et la sécurité alimentaire**, les méthodes standards seront utilisées pour **la FIES, le SCA, la DAM-F et la DAM-E**. À compter de janvier 2017, ces indicateurs axés sur de la sécurité alimentaire/de la nutrition seront inclus dans les systèmes de S-E du GAFSP. La FIES sera utilisée dans tous les projets du guichet du secteur public¹⁶ et pour un échantillon de projets du guichet du secteur privé, tandis que le SCA, la DAM-F ou la DAMM-E, pourront être utilisés, selon le cas pour les projets qui ont des objectifs explicites de nutrition.
- iii. Les **rendements des cultures** sont pondérés par la valeur des différentes cultures au niveau de l'exploitation. La méthode employée pour mesurer les rendements pondérés par la valeur a été adoptée en consultation avec les entités de supervision qui aident les autorités

¹⁵ Le revenu est mesuré au niveau des ventes, et comprend la valeur imputée à la consommation en nature, mais n'inclue pas les rendements imputés des actifs.

¹⁶ Pour tous les projets d'investissement du guichet du secteur public. Les projets pilotes d'assistance technique et ceux qui relèvent de l'initiative MMI sont encouragés, mais non obligés, d'adopter la FIES.

publiques à mettre en œuvre les opérations financées par le GAFSP, et dont les équipes déterminent — en concertation avec leurs homologues publics — la nature des données recueillies et la fréquence à laquelle elles sont collectées. Toute méthodologie unifiée devra comprendre les éléments suivants : 1) la production agricole totale (calculée par toute méthode agréée basée sur les données au niveau de l'exploitant ou de tiers), et 2) les indices de prix agricoles obtenus au moyen d'une formule pondérée par la période de base et exprimés en termes nominaux ou en tant qu'indice déflaté au moyen d'un déflateur implicite des prix à la consommation (l'entité de supervision décide de la méthode utilisée). Nous proposons, de manière générale, une méthode uniforme pour traiter des questions particulières telles que la valeur des produits agricoles consommés par les ménages, des cultures, des pêches ou du bétail, etc. Cette méthode ne sera utilisée que pour les projets qui ont des buts explicitement axés sur les gains de productivité.

b. Méthode d'évaluation de l'impact

- i. Le guichet du secteur public ainsi que le guichet du secteur privé suivent les résultats de niveau 1 et procèdent à des évaluations d'impact en utilisant le cadre des indicateurs de niveau 1**, l'évaluation d'impact étant conçue et les outils d'enquête étant sélectionnés de manière à couvrir les indicateurs de niveau 1 et à collecter des données pertinentes sur ceux qui s'appliquent au projet. L'encadré A1.1 récapitule les principaux aspects des évaluations d'impact.
- ii. Définition de l'évaluation d'impact** : l'évaluation d'impact consiste à identifier de manière systématique les effets – positifs ou négatifs, recherchés ou non – sur les ménages, les institutions et l'environnement d'une activité de développement particulière, tels qu'un programme ou un projet. Elle évalue les modifications primaires ou secondaires, à plus longue échéance, du bien-être des populations ciblées qui peuvent être directement ou indirectement imputées à une intervention¹⁷, et elle aide à déterminer dans quelle mesure les activités profitent aux pauvres et l'ampleur de ces effets. Une évaluation d'impact met fondamentalement l'accent sur les relations de causalité et l'attribution des effets, par des méthodes qui sont fonction des relations de causalité considérées¹⁸. Le problème fondamental consiste à déterminer la situation contrefactuelle, c'est-à-dire, la situation dans laquelle se trouverait le bénéficiaire du projet en l'absence de l'intervention. De manière générale, la rigueur des approches suivies pour procéder à l'évaluation dépend d'une description de la situation contrefactuelle convaincante et raisonnable permettant d'attribuer l'impact de l'intervention. La validité du scénario et la question de l'attribution sont liées. Pour que l'analyse soit valide, il faut que le groupe témoin et le groupe expérimental soient comparables à tous les égards pertinents, de manière à ce que les modifications observées au niveau des réalisations du groupe expérimental résultent uniquement à leur participation au programme.
- iii. Types d'évaluation d'impact** : les évaluations d'impact peuvent revêtir des formes diverses allant d'enquêtes aléatoires de grande envergure donnant lieu à la comparaison de la population couverte par le projet et du groupe témoin avant et après l'intervention, et

¹⁷ Westthorp (2014).

¹⁸ Gertler *et al.* (2016).

peut-être même à différents moments durant cette dernière, à des évaluations rapides de moindre envergure ou encore à des évaluations à caractère participatif dans le cadre desquelles les impacts sont estimés à partir de différentes informations provenant d'entretiens en groupe, de sources d'information essentielles, d'études de cas, et des données secondaires disponibles.

Encadré A1.1 : Caractéristiques fondamentales des évaluations d'impact

Objet

- Mesurer les réalisations et les impacts d'une activité, et séparation de ces derniers des effets d'autres facteurs extérieurs.
- Contribuer à déterminer si les coûts d'une activité sont justifiés.
- Apporter des éléments d'information à l'appui de décisions concernant l'expansion, la modification ou l'élimination de projets, de programmes ou de politiques
- Tirer les leçons de l'expérience dans le but d'améliorer la conception et la gestion des activités futures.
- Comparer l'efficacité de différentes interventions.
- Renforcer l'obligation de rendre compte des résultats.

Avantages

- Estimations de l'envergure des réalisations et des impacts pour différents groupes démographiques, régions ou périodes.
- Apport de réponses à certaines des questions de développement les plus fondamentales : dans quelle mesure contribuons-nous à modifier la situation ? Quels sont les résultats sur le terrain ? Comment pourrions-nous faire mieux ?
- Une analyse systématique et une approche rigoureuse peuvent accroître la confiance des responsables de l'action publique dans la prise de décisions.

Inconvénients

- Certaines approches sont onéreuses et prennent beaucoup de temps. Des approches plus rapides et plus économiques sont aussi utilisées dans la mesure du possible.
- Il est difficile de définir une situation contrefactuelle adéquate lorsque les évaluations d'impact ne sont pas conçues de manière rigoureuse.
- L'évaluation peut ne pas permettre de déterminer l'ampleur des impacts de manière précise en raison de l'insuffisance des hypothèses et des informations préalables, car il est alors plus difficile d'extrapoler en dehors du contexte particulier dans lequel elle a été réalisée.

Coût

Une évaluation d'impact peut coûter de 200 000 dollars à 1 million de dollars selon la taille du programme, sa complexité et la fréquence à laquelle les données sont collectées, ainsi que du niveau général des coûts dans le pays faisant l'objet de l'enquête. Il est possible de procéder à des évaluations plus simples et rapides coûtant considérablement moins de 100 000 dollars et, dans certains cas, entre 10 000 et 20 000 dollars, bien que la rigueur de l'évaluation en souffre de manière considérable.

Source : Clark, Sarforius, et Bamberger (2004); Deaton et Cartwright (2016).

- iv. **Débats dont font actuellement l'objet les évaluations d'impact** : pour procéder à une évaluation d'impact rigoureuse (par une méthode expérimentale), il est nécessaire de répondre aux questions associées à la situation contrefactuelle : quelle serait la situation des bénéficiaires (groupe expérimental) en l'absence de l'intervention, ou celle de la population non ciblée par le projet (groupe témoin ou de comparaison constitué de manière adéquate)

par suite de la poursuite de l'intervention. L'utilisation de plans d'évaluation aléatoires permet d'éliminer le problème du « biais de sélection » (c'est-à-dire l'existence de différences systématiques entre le groupe expérimental et le groupe témoin au début de l'intervention)¹⁹ en sélectionnant de manière aléatoire les individus inclus dans chacun de ces groupes à partir d'une population de participants éventuels (échantillon de grande taille)²⁰ afin d'établir la « preuve » statistique de l'existence d'une différence. En pratique, toutefois, ce type de plan exige d'importantes ressources financières et de compétences spécialisées, prend beaucoup de temps et impose un grand nombre de contraintes méthodologiques. La plupart des évaluations d'impact utilisent donc des plans moins onéreux et moins rigoureux. L'encadré A.1.2. présente les différentes options qui peuvent être retenues.

- v. **Pratiques d'évaluation actuelles :** trois approches générales de la conception d'une évaluation d'impact, parmi un large éventail, visent à montrer sur une base statistique qu'une intervention, en tant que « cause », produit un « effet ». La première, qui est considérée comme la référence absolue des plans expérimentaux, est celle qui est mentionnée au paragraphe précédent. La deuxième approche fait intervenir un plan quasi-expérimental, qui utilise des situations contrefactuelles mais ne donne pas lieu à l'affectation des participants à l'intervention de manière aléatoire. La troisième approche, également appelée plan non expérimental, est fondée sur des comparaisons a posteriori du groupe des bénéficiaires du projet et du groupe témoin effectuées au moyen d'analyses de régression à plusieurs variables – bien qu'il puisse être difficile de construire ces comparaisons après l'intervention. Il existe une quatrième méthode, qui consiste à procéder à une évaluation d'impact rapide portant sur un petit échantillon, généralement au moyen de différentes méthodes (méthodes qualitatives, notamment des entretiens avec des sources d'information, des groupes de réflexions et avec les membres des communautés, des observations directes, des notes et des classements, etc.) ; cette dernière, qui est habituellement fondée sur une base abstraite ou des études de cas, est également appliquée a posteriori. Parce qu'elle ne s'appuie pas sur des méthodes bien définies pour assurer sa validité statistique, elle peut se caractériser par de fortes variations, notamment en ce qui concerne l'approche retenue et la qualité de l'étude, même si elle permet d'évaluer des programmes plus complexes ou à plusieurs dimensions. Il est nécessaire de garantir la rigueur et l'inférence causale en procédant à des mesures plus qualitatives ou théoriques de la fiabilité de ce type de plan. Toutefois, quel que soit le plan retenu, une évaluation d'impact doit viser à considérer conjointement trois éléments – les questions faisant l'objet de l'évaluation, les méthodes qu'il convient d'employer et les attributs du programme.

¹⁹ Il peut y avoir un biais de sélection lorsqu'il existe des différences systématiques entre la manière dont les participants sont inclus ou exclus d'une étude particulière. Ce type de biais peut également résulter de la manière dont les participants qui ont été acceptés sont affectés à un groupe.

²⁰ Duflo et Kremer (2003).

Encadré A1.2: Options pouvant être retenues pour assurer un plan d'évaluation d'impact rigoureux

Option 1 : Plan expérimental

Un plan expérimental sélectionne de manière aléatoire les sujets, par exemple des individus ou des collectivités, inclus dans le groupe expérimental et dans le groupe témoin. En général, il est possible de s'assurer avant le début de l'intervention, du projet ou du programme, que les bénéficiaires (membres du groupe expérimental) sont similaires à la population du groupe témoin. Tout écart significatif sur le plan statistique entre les réalisations des deux groupes considérés pour le programme peut en effet alors être imputé avec confiance au programme.

Coût : le coût de ces opérations peut fortement varier, selon la taille et la complexité du programme considéré ; il est toutefois généralement compris entre 500 000 dollars et 1 million de dollars, et dépend du contexte dans lequel l'intervention est poursuivie, notamment sa portée et la diversité des situations des ménages, de la taille de l'échantillon utilisé pour les enquêtes auprès des ménages, qui détermine la précision des comparaisons, et des coûts unitaires des enquêtes auprès des ménages ruraux dans le pays considéré.

Option 2 : Plan quasi-expérimental

Un plan quasi-expérimental permet également de tester des hypothèses de causalité mais, contrairement aux tests aléatoires, l'affectation (au groupe des bénéficiaires par opposition au groupe témoin) est effectuée par une procédure administrative, par autosélection, ou les deux à la fois. Le processus suivi consiste à apparier les caractéristiques avant l'intervention (référence) du groupe expérimental et celles du groupe témoin, de sorte que toute différence entre les résultats obtenus par les deux groupes peut être considérée comme due à cette intervention. Les méthodes d'analyse des données utilisées pour un plan quasi-expérimental peuvent être basées sur une différence unique ou sur la double différence (également appelée méthode de la différence de différence) a posteriori, l'appariement sur le score de propension, une régression par discontinuité ou des variables instrumentales. Ces méthodes exigent généralement l'adoption d'un plus grand nombre d'hypothèses pour les situations contrefactuelles que les méthodes randomisées.

Coût : le coût de ces opérations peut être similaire à celui de l'option 1.

Option 3 : Plan non-expérimental

Ces plans peuvent donner lieu à des comparaisons a posteriori entre les bénéficiaires du projet et les membres du groupe témoin. Il est possible de procéder à une analyse de régression sur plusieurs variables pour estimer les paramètres de la situation contrefactuelle de manière à neutraliser, sur le plan statistique, certaines caractéristiques observables des ménages inclus dans l'échantillon utilisé pour construire les deux groupes.

Coût/calendrier : le coût dépend des caractéristiques de l'étude, notamment de la taille de l'échantillon. L'analyse est toutefois effectuée sur dossier par un économètre qui est recruté à cette fin, et le coût de l'opération est nettement plus faible que celui des options 1 et 2.

Durée de l'étude : 6–9 mois.

Source : Bamberger (2009), Duflo et Kremer (2003), Sartorius (2013), Gertler *et al.* (2016).

- vi. Les équipes sont encouragées à adopter des **plans expérimentaux ou quasi-expérimentaux** pour procéder à l'évaluation des résultats des projets du GAFSP. Étant donné les ressources et le temps requis par les options 1 et 2 décrites dans l'encadré, le GAFSP affecte des **ressources budgétaires supplémentaires** aux équipes souhaitant poursuivre des méthodes expérimentales ou quasi-expérimentales dans le cadre du guichet du secteur public. Il est également possible de procéder à des évaluations d'impact en adoptant un plan de couvrant qu'un échantillon de taille limitée observé dans le temps, notamment pour dégager des informations générales sur les résultats produits par une intervention et les raisons pour lesquelles elle les a /ou non produits ; il importe toutefois de souligner que ce type

d'approche a une moindre validité sur le plan quantitatif et qu'aucune ressource budgétaire supplémentaire n'est allouée dans ce cas. Une cohorte de projets du guichet du secteur privé devant faire l'objet d'évaluations d'impact rigoureuses est en cours d'établissement.

- vii. Méthodes hybrides²¹** : les entités de supervision sont également fortement encouragées à adopter des « méthodes hybrides » pour procéder à leurs évaluations d'impact. Ce type de méthode intègre des approches quantitatives et qualitatives aux fins de la formulation de la base théorique, et donne lieu à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation des données au niveau des projets. Elle présente un certain nombre d'avantages opérationnels, car elle améliore l'interprétation et la crédibilité des résultats, elle utilise les conclusions d'une méthode (qualitative ou quantitative) pour construire l'échantillon ou définir l'instrument utilisé pour l'autre méthode et, ce faisant, accroît la pertinence de cette dernière. La méthode hybride a également l'avantage de promouvoir la situation contrefactuelle et d'élargir la manière dont elle peut être définie et estimée. Il est possible de structurer une approche hybride de manière à employer des méthodes quantitatives pour procéder à la construction de l'échantillon et pour réaliser les enquêtes de référence ainsi que les enquêtes de suivi ; d'utiliser des méthodes qualitatives pour procéder à des recherches exploratoires ayant pour objet d'élargir l'échantillon et le contexte de l'étude et assurer la pertinence du groupe de personnes interrogées ; d'appliquer un processus de triangulation pour comparer les résultats des méthodes qualitatives et quantitatives ; et d'assurer la participation et la prise en compte des vues des principales parties prenantes tout au long du processus d'évaluation.
- viii. Raisons d'être et valeur ajoutée de l'évaluation d'impact** : il est assez largement reconnu qu'il n'existe que peu d'informations rigoureuses sur les relations causales des interventions menées dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Pour le GAFSP, la réalisation d'évaluations d'impact a de multiples raisons d'être. Premièrement, le Programme a l'intention d'utiliser les faits probants tirés de manière systématique de ces évaluations pour éclairer la conception des politiques/des projets et, si le calendrier le permet, pour apporter des corrections à mi-parcours aux interventions. Les leçons tirées des évaluations doivent du surcroît promouvoir une adoption plus générale par les différents pays et intervenants des bonnes pratiques avérées et, éventuellement, de les appliquer à plus grande échelle. Enfin, parce qu'il est possible de procéder à une extrapolation statistique de données robustes pour établir des indicateurs de haut niveau, comme les revenus et la sécurité alimentaire, pour un sous-ensemble de projets, le Programme sera en mesure de regrouper, à son échelle, les impacts qui pourraient présenter de l'intérêt pour de multiples parties prenantes, notamment les bailleurs de fonds. Enfin, le suivi-évaluation des nouveaux indicateurs (comme la FIES) aidera à générer des faits sur les opérations intéressant le public de manière plus générale et à évaluer l'utilité des nouveaux outils. Le GAFSP considère que les leçons tirées des processus et des informations dégagées dans le cadre de la poursuite d'approches hybrides, revêtent un intérêt considérable, notamment parce qu'il est possible d'obtenir des retours

²¹ Adato, M (2012) "Combining quantitative and qualitative methods for program monitoring and evaluation: Why are mixed methods designs best?" Banque mondiale ; Bamberger, M. (2010). Reconstructing baseline data for impact evaluation and results measurement; Bamberger, M. (2012). Introduction of Mixed Method in Impact Evaluation.

d'information directs des bénéficiaires principaux, et, ce faisant, de maintenir la pertinence des investissements du Programme.

- ix. Dans le cadre du guichet du secteur public, l'Unité de coordination contribue à l'assurance de la qualité de la cohorte utilisée pour l'évaluation d'impact, facilite la coordination, en concertation avec l'entité de supervision, les autorités publiques et le partenaire technique de l'évaluation, et diffuse les informations. Parallèlement à la maturation du portefeuille, l'Unité de coordination portera une attention grandissante au partage des connaissances, en tirant parti des différents médias et moyens de communiquer les conclusions pertinentes concernant les processus et la teneur des évaluations d'impact financé par le GAFSP. Le secrétariat d'IFC joue un rôle comparable dans le cadre du guichet du secteur privé, et fournira un appui à l'Unité de coordination dans le cadre des efforts d'apprentissage et de diffusion plus généraux menés à l'échelle du Programme.

2. INDICATEURS DE NIVEAU 2 : DÉFINITIONS

- a. **N° 1 Nombre de bénéficiaires²² atteints, par sexe, par pourcentage ayant reçu un appui pour faire face aux impacts du changement climatique (nombre de personnes)** : cet indicateur mesure le nombre de personnes bénéficiant des activités appuyées par le projet grâce à la fourniture de différents services ou à l'assistance technique. Ce nombre doit être ventilé par sexe. Les données collectées au niveau des ménages peuvent être converties en nombre de personnes au moyen de la taille d'un ménage approprié pour le contexte local ou de la taille effective du ménage considéré. Il doit également inclure les personnes dont la résilience face aux risques climatiques a augmenté grâce à l'adoption de pratiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (y compris, mais non exclusivement le piégeage de carbone, l'énergie propre et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le contexte de l'agriculture). Il est important de ne pas compter deux fois les personnes qui ont bénéficié de plus d'un type d'avantages dans le cadre du projet. *Attention : la taille moyenne du ménage doit correspondre à celle indiquée dans l'enquête de référence (établie à partir de la liste des ménages qui a été établie). En l'absence d'un module indiquant la liste des ménages, l'équipe de projet peut indiquer la taille moyenne des ménages dans les zones rurales calculée sur la base des données du recensement, d'enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages ou de l'étude de la mesure du niveau de vie.*
- b. **N° 2 Superficie bénéficiant d'un appui pour l'amélioration de la production, pourcentage bénéficiant d'une agriculture intelligente face au climat (ha)** : Cet indicateur mesure la superficie totale, en hectares, ayant fait l'objet d'activités, d'investissements et/ou d'une assistance technique du projet. Les activités en question peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, l'adoption de nouvelles technologies et la poursuite de pratiques de gestion des terres durables promues par

²² À l'évidence, le terme « bénéficiaire » peut avoir une connotation péjorative de dépendance. Si d'autres termes comme ceux de « citoyen », « clients », « consommateur », etc. peuvent être plus habilitants, ils ne peuvent pas nécessairement être employés à bon escient dans le cadre des projets du GAFSP. Nous continuerons par conséquent d'utiliser le terme « bénéficiaire » tout en notant les inconvénients qu'il présente et le fait qu'il recouvre une large gamme de groupes de populations couverts à la fois par le guichet du secteur public et par le guichet du secteur privé du programme. Il s'agit, notamment, des petits exploitants, des petits producteurs, des métayers, des agriculteurs sans terre, des migrants de retour participant à des travaux de génie civil dans le cadre d'un programme de transferts monétaires, de pêcheurs, etc.

le projet. Ces technologies et pratiques comprennent la génétique des cultures, les pratiques culturales, la gestion des ravageurs, la gestion des maladies, la fertilité et la conservation des sols, la construction ou la remise en état des équipements d'irrigation et de drainage, l'application de méthodes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et l'utilisation de systèmes mécanisés pour préparer la terre. Il importe de ne pas compter deux fois les superficies qui bénéficient de multiples services. Aux fins du suivi des données relatives au climat, veuillez indiquer le pourcentage de la superficie qui peut être considérée comme faisant l'objet de pratiques « intelligentes face au climat », c'est-à-dire de pratiques donnant lieu à la prise en compte des trois éléments de l'AIC, qui ont été identifiées et développées en tant que solutions adaptées au contexte local pour accroître la résilience climatique.

- c. **N° 3 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'un appui au renforcement de la productivité, par sexe, par appui pour une agriculture intelligente face au climat (nombre de personnes) :** cet indicateur mesure le nombre de personnes ayant directement participé aux activités du projet (c'est-à-dire, en principe, un sous-ensemble de tous les bénéficiaires directs. Il s'agit, par exemple, du nombre de personnes qui ont adopté les techniques de production alimentaire améliorées et les pratiques de gestion durable promues par le projet (y compris la proportion de ces dernières qui sont des technologies intelligentes face au climat) ; du nombre d'utilisateurs d'eau qui bénéficient de systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés grâce au projet (y compris des systèmes qui sont également intelligents face au climat) ; du nombre d'agriculteurs obtenant des services climatiques (y compris des services d'alerte précoce) et bénéficiant de systèmes d'assurance des récoltes basés sur un indice climatique. Cet indicateur doit être ventilé par sexe. Il recouvre les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et autres producteurs du secteur primaire qui ont adopté des technologies permettant d'accroître leur productivité. Il est important de ne pas compter deux fois les personnes recevant plus d'un type de soutien. Aux fins du suivi des données relatives au climat, veuillez indiquer le pourcentage de bénéficiaires pouvant être considérés comme ayant obtenu un appui pour utiliser des pratiques « intelligentes face au climat ».
- d. **N° 4 Nombre d'organisations de producteurs bénéficiant d'un appui du GAFSP (nombre) :** cet indicateur mesure le nombre d'organisations pertinentes constituées ou renforcées dans le cadre du projet de manière à atteindre ou améliorer les réalisations du projet en matière de développement dans la zone considérée. Ces organisations comprennent, sans toutefois s'y limiter, les associations d'utilisateurs d'eau, les organisations de producteurs, les associations industrielles et commerciales, les organisations communautaires et les coopératives financières.
- e. **N° 5 Volume des prêts agricoles en cours :** cet indicateur représente l'encours des prêts consentis à l'appui d'activités axées sur des agroentreprises qui se trouvent dans le portefeuille d'un intermédiaire financier à la fin de son exercice.
- f. **N° 6 Pourcentage de bénéficiaires possédant des droits sécurisés à la terre, à des biens immobiliers et à des ressources naturelles (pourcentage du total des bénéficiaires) :** cet indicateur est mesuré par : 1) le pourcentage de personnes détenant des documents juridiques ou des pièces justificatives attestant de leurs droits d'occupation, et 2) le pourcentage de personnes considérant que leurs droits sont reconnus et protégés. Il a pour objet de suivre les progrès réalisés sur le plan juridique et administratif par les autorités publiques dans le domaine de la sécurisation des droits à la terre (documentation) et les améliorations de la qualité des droits

fonciers tels qu'ils sont perçus par les bénéficiaires (perception). Les droits sécurisés recouvrent la « sécurité d'occupation » plutôt que la propriété de manière à couvrir toutes les personnes ayant un accès sécurisé à la terre, même dans les lieux où le système de la propriété individuelle n'est pas applicable ou pratiqué.

- g. **N° 7 Routes construites ou remises en état, pourcentage résilient face aux risques climatiques (km)** : cet indicateur mesure le nombre de kilomètres de routes praticables par tous les temps, résilientes face au climat, offrant des possibilités de transport équitables et d'un coût abordable dans les espaces ruraux qui sont le site des activités de production. La construction ou la remise en état des routes peut directement ou indirectement relier les agriculteurs aux régions dans lesquelles se trouvent les centres commerciaux. Ce type d'activité doit faciliter les transports commerciaux sur le réseau routier, améliorer l'accès aux marchés des bénéficiaires (agriculteurs, pêcheurs, collectivités et autres) et, ce faisant, appuyer les activités agricoles et non agricoles.
- h. **N° 8 Nombre d'installations post-récolte construites et/ou remises en état (nombre)** : cet indicateur mesure le nombre d'installations établies par le projet appuyé par le GAFSP qui soutiennent des activités telles que : 1) l'emploi de technologies de stockage/de conditionnement améliorées, 2) les contrats de garantie, 3) les investissements effectués pour assurer la conformité aux normes sanitaires/phytosanitaires et autres normes de sécurité alimentaire, iv) le contrôle de la température et de l'humidité, v) les pratiques et technologies de contrôle de la qualité améliorées, notamment pour le triage et le calibrage, et vi) la lutte contre la détérioration des produits et les insectes.
- i. **N° 9 Volume de la production agricole transformé par des installations post-récolte mises en place avec l'appui du GAFSP, par groupe d'aliments (tonnes)²³** : cet indicateur mesure le volume de la production agricole ayant bénéficié des activités du projet, notamment : 1) l'emploi de technologies de stockage/de conditionnement améliorées, 2) les contrats de garantie, 3) les investissements effectués pour assurer la conformité aux normes sanitaires/phytosanitaires et autres normes de sécurité alimentaire, iv) le contrôle de la température et de l'humidité, v) les pratiques et technologies de contrôle de la qualité améliorées, notamment pour le triage et le calibrage, et vi) la lutte contre la détérioration des produits et les insectes.
- j. **N° 10 Personnes bénéficiant de transferts monétaires ou alimentaires, par sexe (nombre de personnes)** : cet indicateur mesure le nombre total de personnes qui ont bénéficié de transferts monétaires ou alimentaires dans le cadre du projet. Les données doivent être ventilées par sexe.
- k. **N° 11 Personnes recevant des services et des produits de nutrition améliorés, par sexe et par âge (nombre de personnes)**: cet indicateur mesure l'augmentation du nombre de personnes ayant accès à un paquet de base de services de nutrition dans le cadre d'un projet appuyé par le GAFSP. Le contenu du paquet de base est défini par les pays et n'est donc pas uniforme. L'indicateur est calculé sur la base de l'augmentation du nombre de personnes ayant accès à un paquet de base de services de nutrition déterminé par suite de l'investissement du projet.
- i. **Directives concernant les « aliments thérapeutiques prêts à l'emploi » (ATPE)** : ce type d'aliments énergétiques, enrichis en minéraux et en vitamines est conçu spécialement pour

²³ Présenter des données ventilées par sexe, dans la mesure du possible

²⁵ OMS (1999a).

traiter les cas de malnutrition sévère aiguë. Sa formulation est équivalente à la Formule 100 (F100) recommandée par l'Organisation mondiale de la santé pour la malnutrition²⁴. Les ATPE sont généralement à base d'huiles et ne contiennent que peu d'eau, de sorte qu'ils présentent de bonnes conditions de sécurité microbiologique, se conservent pendant plusieurs mois dans de simples conditionnements et peuvent être aisément produits par des méthodes de production de faible technicité. Ils n'ont pas besoin d'être cuits pour être consommés et sont donc un moyen idéal d'administrer de nombreux micronutriments qui pourraient être détruits par la chaleur. Les ATPE peuvent être administrés dans le cadre de soins thérapeutiques communautaires – au foyer et au sein de la collectivité – et ne nécessitent pas de soins cliniques coûteux et plus problématiques. Le produit Plumpy'Nut[®] est un exemple d'ATPE qui a fait ses preuves

- ii. **Directives relatives à la « biofortification »** : la biofortification améliore la densité en micronutriments des denrées de base. Ce processus aide à réduire la forte prévalence de certaines carences nutritionnelles, notamment en fer, en zinc et en vitamine A, dont souffrent généralement les populations ayant de faibles revenus. Elle diffère de la fortification ordinaire parce qu'elle a pour objet de rendre les aliments d'origine végétale plus nutritifs durant la pousse des plantes plutôt que d'ajouter des nutriments aux aliments une fois qu'ils ont été transformés. La patate douce et le maïs sont des exemples d'aliments qui sont biofortifiés.
 - iii. **Directives relatives aux « micronutriments »** : le corps humain a besoin de ces nutriments essentiels en petites quantités pour pouvoir fonctionner normalement. Les catégories de nutriments essentiels comprennent les vitamines, les minéraux alimentaires, essentiellement des acides gras, des produits phytochimiques et des acides aminés essentiels.
 - iv. **Directives relatives aux « groupes vulnérables »** : les groupes vulnérables comprennent les femmes enceintes, les mères allaitantes, les nouveau-nés et les jeunes enfants, ainsi que les personnes vivant avec le VIH/sida et la tuberculose.
- I. **N° 12 Emplois directs fournis par le GAFSP, par sexe (équivalent plein temps)** : cet indicateur mesure l'augmentation nette du nombre d'emplois (par exemple, les emplois fournis) par suite de la mise en œuvre du projet appuyé par le GAFSP. Il couvre l'emploi direct (par exemple, les nouveaux emplois directement fournis dans le cadre de l'intervention)²⁴. Il compte, dans ce cas, les emplois fournis par le prestataire de services ou les producteurs avec lesquels le projet travaille directement. Les emplois directs englobent aussi les emplois temporaires créés. Ils peuvent donc être estimés sous la forme **d'équivalents plein temps (EPT) nets**²⁵ (par exemple, le nombre

²⁴ Cette définition comprend également tous les types de travail agricole, le cas échéant. Par exemple : 1) les employés agricoles sans droits de propriété, 2) les travailleurs agricoles non rémunérés, ou 3) les travailleurs rémunérés ayant des droits de propriété. La définition du travailleur agricole peut varier selon l'entité de supervision partenaire.

²⁵ Le nombre total d'emplois EPT créés par un programme dans le cadre des projets du guichet du secteur public peut être mesuré en divisant par 240 le nombre de jours de travail supplémentaires résultant de l'intervention. Dans le cadre des projets du guichet du secteur privé, il peut être mesuré par le nombre d'employés EPT, tel que défini localement, travaillant pour l'entreprise cliente ou le projet à la fin de la période considérée. Ce nombre comprend les personnes directement recrutées ainsi que les personnes recrutées par des agences tierces sous réserve qu'elles fournissent des services sur place concernant les opérations de l'entreprise cliente. Il comprend également le nombre d'emplois EPT de travailleurs saisonniers, contractuels et à temps partiel. Les emplois à temps partiel sont convertis en emplois EPT au prorata, selon la définition utilisée localement (par exemple, si la semaine de travail est de 40 heures, un emploi de 24 heures par semaine équivaut à 0,6 emploi EPT). Les emplois

d'emplois EPT créés par le projet, de nature agricole et non agricole, compte tenu des emplois créés en amont et en aval, notamment dans les activités de transformation, de commercialisation, de fourniture d'intrants agricoles et de services connexes), ou sous la forme d'**emplois de courte durée** appuyés par les activités du projet. **L'indicateur doit être ventilé par sexe.** L'Unité de coordination encourage les entités de supervision à suivre, dans la mesure du possible, les principes pour l'emploi rural décent et à poursuivre un suivi en ce domaine²⁶.

- m. N° 13 Personnes bénéficiant d'un renforcement des capacités, par sexe, par type d'organisation (nombre de personnes) :** cet indicateur mesure le nombre de personnes recevant une formation organisée ou assurée par le projet (formation formelle ou non formelle, cours sanctionnés ou non par un diplôme, formation professionnelle, formation en cours d'emploi, démonstration sur le terrain, etc.). Les formations qui s'inscrivent dans le cadre de l'assistance technique comprennent le transfert de connaissances et/ou de compétences spécialisées par l'intermédiaire du personnel, l'acquisition de compétences formelles ou non formelles, et les travaux de recherche qui ont pour objet d'assurer la qualité de la mise en œuvre du programme et son impact, de soutenir l'administration, la gestion, la représentation, la publicité, la formulation des politiques et le renforcement des capacités. Elles peuvent également inclure des formations agricoles ou axées sur la nutrition de courte durée²⁷.
- n. N° 14 Nombre de produits importants soutenus par le GAFSP obtenus concernant les processus relatifs à la sécurité alimentaire (nombre) :** cet indicateur mesure le nombre d'études sur les politiques publiques, les stratégies et les plans d'investissement, les meilleures pratiques et autres produits contribuant à atteindre ou à renforcer les réalisations du projet en matière de développement à l'appui de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritive.

3. INDICATEURS DE NIVEAU 3 : DÉFINITIONS

a. Utilisation

- i. Nombre et montant des projets approuvés :** le nombre de projets approuvés est le nombre de projets bénéficiant d'un appui du GAFSP : 1) ainsi que recommandé par le comité consultatif technique indépendant et approuvé par le Comité directeur pour le guichet du secteur public ; ou 2) ainsi qu'approuvé par le comité des financements mixtes d'IFC pour le guichet du secteur privé. La valeur est celle de l'intégralité des projets et des financements correspondants du GAFSP (en millions de dollars).

saisonniers ou de courte durée sont calculés au prorata sur la base de la fraction de la période considérée durant laquelle ils se sont assurés (par exemple, un poste à plein temps d'une durée de trois mois équivaut à 0,25 emploi EPT si la période considérée est d'un an). Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, nous partons du principe que deux emplois à temps partiel équivalent à un emploi à plein temps. *Attention : les emplois concernant la construction d'actifs durables pour l'entreprise cliente ne sont pas inclus dans cet indicateur. Ces emplois doivent être considérés dans l'indicateur Emploi direct – phase de construction.*

²⁶ <http://www.fao.org/3/a-bc270e.pdf>

²⁷ Elles peuvent également comprendre des formations axées sur le renforcement des capacités des ménages grâce à des activités de sensibilisation aux questions de nutrition.

- ii. **Nombre et montant des projets engagés (guichet du secteur privé uniquement) :** nombre et valeur des projets pour lesquels IFC a conclu des accords juridiques aux termes desquels elle est tenue de fournir des produits financiers aux clients dans le cadre de ces projets.
- iii. **Nombre et montant des projets décaissés :** dans le cas du guichet du secteur public, cet indicateur indique l'efficacité économique du montant total de dollars investis ; il est établi sur la base du montant global des fonds décaissés par le GAFSP, et du ratio montant net disponible/ alloué correspondant. Le guichet du secteur privé suit les sorties de fonds du GAFSP effectuées à titre de versement de principal aux clients par l'entité d'exécution, conformément à l'accord d'investissement.
- iv. **Nombre de mois entre l'approbation par le Comité directeur et le décaissement par une entité de supervision (guichet du secteur public uniquement) :** cet indicateur mesure l'efficacité du déblocage des fonds.

b. Viabilité financière et effet de levier

- i. **Rendement financier du fonds (guichet du secteur privé uniquement) :** cet indicateur s'applique à l'instrument de placement des fonds du guichet du secteur privé et est exprimé en tant que taux de rendement interne prévu pour les investissements réalisés par le dans le cadre du guichet du secteur privé à un moment donné, sur la base des projections des flux de trésorerie.
- ii. **Ratio de levier, ventilé par source (partenaires de développement, État, secteur privé , collectivités et groupes) des financements qui sont employés pour poursuivre à plus grande échelle des phases du projet :** l'expression ratio de levier peut être utilisée de manière interchangeable avec d'autres termes tels que mobilisation, catalyseur, cofinancement, coinvestissement. Pour le guichet du secteur public, le cofinancement est considéré comme un sous-ensemble des ressources mobilisées qui contribuent à assurer l'impact « porteur de transformations » de l'intervention. L'indicateur est calculé, pour les deux guichets, sous la forme du ratio des fonds autres que ceux émanant du GAFSP par rapport aux fonds du GAFSP qui sont investis dans des opérations appuyés par ce dernier, de manière à établir la composante de cofinancement. Dans le cas du guichet du secteur privé, le cofinancement peut inclure les financements d'IFC et d'autres sources du secteur privé.

c. Diversification

- i. **Répartition des projets entre les régions :** nombre et valeur en dollars des projets approuvés par région.
- ii. **Répartition des projets entre les pays : % de projet dans États fragiles et touchés par un conflit :** nombre et valeur en dollars des projets approuvés, pays FCV (fragilité, conflits et violence)²⁸ et pays non FCV.

²⁸ Pays confrontés à des problèmes comme l'extrémisme ou les déplacements forcés, qui menacent le développement et la sécurité des citoyens.

- iii. **Répartition des projets par produit : emprunts, participations, garanties, services-conseil (guichet du secteur privé uniquement):** nombre et valeur en dollars des projets approuvés par produit.

d. Degré d'inclusion — montant des financements attribués à des projets :

- i. **intelligents face au climat :** Le **guichet du secteur public** du GAFSP applique actuellement une méthode formulée par la Banque mondiale pour suivre les activités menées dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Ce système est conçu de manière à retracer le financement des avantages connexes procurés à ces deux égards par les projets figurant dans le portefeuille du guichet du secteur public, même lorsque l'adaptation et l'atténuation ne sont pas leurs principaux objectifs. L'approche donne plus particulièrement lieu au suivi des projets/engagements de fonds procurant des avantages connexes face au changement climatique au stade de l'approbation – autres que le montant de la réduction des émissions ou l'augmentation de la résilience climatique dues aux financements accordés au titre des opérations. Elle s'inscrit dans le droit fil des nouveaux indicateurs climatiques des ODD. Dans le cadre **du guichet du secteur privé**, IFC a entrepris d'accroître l'échelle de ses travaux d'atténuation des effets du changement climatique et d'inclure l'adaptation ainsi que l'évaluation et la gestion des risques climatiques dans les investissements du secteur privé grâce aux opérations qu'elle poursuit dans le cadre de ses activités d'investissement et de services-conseil. En septembre 2016, IFC a révisé ses définitions relatives à l'action climatique²⁹ de manière à inclure les activités et les investissements qui contribuent à l'AIC et à les considérer comme une approche de gestion des paysages – terres cultivées, pâturages, forêts et pêcheries – visant à produire trois résultats positifs : 1) une augmentation de la productivité permettant d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accroître les niveaux de revenus des agriculteurs ; 2) le renforcement de la résilience face aux sécheresses, aux ravageurs, aux maladies et à d'autres chocs liés au changement climatique ; et 3) la réduction des émissions de gaz à effet de serre. IFC a l'intention, en concertation avec ses clients et ses partenaires, d'appuyer l'AIC, notamment par l'intermédiaire du GAFSP, en procédant à des opérations d'investissement et de service-conseil contribuant à au moins l'un de ces résultats positifs.
- ii. **prenant en compte la question de la parité hommes-femmes :** les investissements prenant en compte la question de la parité hommes-femmes sont ceux qui ont pour effet de promouvoir directement les droits des femmes, la démarginalisation de ces dernières et la parité hommes-femmes. Dans le cas du **guichet du secteur public**, l'Unité de coordination, non seulement communique régulièrement le pourcentage des bénéficiaires du GAFSP constitué par des femmes, mais aussi veille à ce que tous les projets prennent en compte cette question de trois manières différentes : 1) en procédant à des analyses et en tenant des consultations sur la question de la parité hommes-femmes (par exemple durant la préparation et la conception d'un projet) ; 2) en poursuivant des activités qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes (par exemple aux stades de la conception

²⁹ Voir « IFC Definitions and Metrics for Climate-Related Activities », http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/534495804a803b32b266fb551f5e606b/IFC_Climate_Definitions_2013.pdf?MOD=AJPERES.

et de la mise en œuvre d'un projet) ; et 3) en effectuant un S-E par sexe. L'Unité de coordination rend régulièrement compte du nombre et du pourcentage de projets incorporant au moins l'une de ces dimensions, et vise à ce que l'intégralité des projets inclue les trois (c'était le cas de 87 % des projets du guichet du secteur public à la fin de 2016). S'agissant du **guichet du secteur privé**, IFC fait preuve de la diligence requise et procède, dans ce contexte, à un examen de la prise en compte de la question de la parité hommes-femmes dans le cadre de ses investissements directs dans le secteur agricole afin de faire prendre conscience de l'importance de cette question dans les projets visant des agroentreprise et des opérations commerciales. L'analyse donne lieu à la ventilation des données quantitatives par sexe et fait ressortir les rôles et les comportements acquis qui diffèrent selon les attributs de sexe. Ce cadre apporte des éléments d'information aux entreprises, qui les aident à concevoir leurs actions et leurs interventions (et peuvent déboucher sur d'importants avantages commerciaux), produit et fournit des données factuelles ventilées par sexe aux fins de l'élaboration des politiques, développe des outils et des compétences spécialisées pour recenser et éliminer les obstacles à la participation des femmes, assure la poursuite de stratégies de mise en œuvre associant les hommes et les femmes et accroît la visibilité et la pertinence de la question de la parité hommes-femmes dans les processus de suivi-évaluation. IFC utilise en particulier un système de signalisation dans le cadre duquel le signal **parité hommes-femmes SC (services-conseil)** indique si un projet d'investissement est ou non conçu et mis en œuvre dans une optique d'égalité des sexes. Ce signal apparaît lorsqu'un projet/investissement donne lieu à l'inclusion, dans le rapport présenté à l'intention du Conseil d'administration, d'une analyse des disparités entre les femmes et les hommes au titre desquels des mesures seront prises au niveau des effectifs et de la direction du client, ou à celui de ses fournisseurs, de ses clients, des chefs de file ou des parties prenantes des communautés. Le rapport préparé pour le Conseil doit, sur la base de cette analyse, décrire au moins une intervention axée sur la parité hommes-femmes qui donne lieu à l'établissement d'un indicateur de suivi. Le **signal parité hommes-femmes SC** est appliqué aux projets indiquant, au stade de la conception, que les disparités entre les femmes et les hommes seront considérées (au niveau de la direction de l'entreprise, des fournisseurs, employés, clients, etc.) et la manière dont le projet réduira ces disparités, en indiquant les activités qui seront poursuivies.

- iii. **ayant trait à la nutrition** : cet indicateur couvre l'ensemble des investissements du GAFSP qui contribuent directement à l'amélioration de la nutrition des ménages bénéficiaires. Les entités de supervision s'emploient en priorité à atteindre l'objectif général d'une amélioration de la nutrition, en particulier des femmes et des nouveau-nés, et ont élaboré des plans de mise en œuvre pour accroître les investissements en ce domaine. Elles emploient un outil, qui a bénéficié des travaux menés conjointement par le Pôle mondial d'expertise en santé, nutrition et population et le Pôle mondial d'expertise en agriculture de la Banque mondiale, pour examiner tous les projets du **guichet du secteur public** afin de déterminer s'ils comprennent des activités directes non agricoles de nutrition (c'est-à-dire des activités qui visent les déterminants immédiats de la nutrition du fœtus et de l'enfant, et s'inscrivent dans le cadre du secteur de la santé) ainsi que des activités explicites et implicites agricoles prenant en compte les enjeux nutritionnels (activités visant les déterminants sous-jacents de la nutrition du fœtus et de l'enfant, qui s'inscrivent dans le cadre de secteurs autres que celui de la santé, notamment l'agriculture). Un montant en

dollars est imputé, sur la base de cet examen et analyse, aux différentes catégories de manière à assurer le suivi du nombre de projets qui contribuent à l'amélioration de la nutrition. L'Unité de coordination présente un rapport annuel sur le nombre de projets et le montant estimé des financements qui se rapportent à des activités directes non agricoles de nutrition et/ou à des activités explicites agricoles prenant en compte les enjeux nutritionnels. Elle ne rend pas compte des activités implicites agricoles prenant en compte ces enjeux.

e. Performance en matière de développement

- i. Pourcentage de projets jugés produire de bons résultats en matière de développement :** comme indiqué, les équipes de projet des entités de supervision utilisent un processus d'autoévaluation pour déterminer les réalisations en matière de développement, tandis que l'Unité de coordination et IFC procèdent à des actes annuels du portefeuille, le premier pour les projets relevant du guichet du secteur public et le second pour les projets du guichet du secteur privé.

f. Collaboration entre les entités du guichet du secteur public et du guichet du secteur privé :

- i. Nombre de réunions conjointes :** ces activités recouvrent les réunions conjointes organisées aux fins de la planification stratégique, de l'examen des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets, et de l'évaluation/application des leçons tirées des recommandations formulées en vue de l'amélioration du GAFSP.
- ii. Nombre de projets poursuivis en partenariat par le guichet du secteur public et le guichet du secteur privé ; pourcentages du nombre total de projets du guichet du secteur public et du nombre total de projets du guichet du secteur privé représentés par ces projets :** il s'agit d'opérations pouvant donner lieu à la poursuite d'activités conjointes, à une collaboration active et/ou à des financements émanant à la fois du guichet du secteur public et du guichet du secteur privé.

g. Participation des parties prenantes

- i. Nombre de rapports établis au niveau du programme- (y compris le rapport annuel).**
- ii. Nombre de rapports réguliers et spéciaux soumis par l'Unité de coordination du guichet du secteur public et par le secrétariat du guichet du secteur privé aux différents donateurs en temps opportun.**
- iii. Nombre de réunions tenues avec des parties prenantes (y compris les réunions du Comité directeur et du Comité des donateurs).**
- iv. Nombre d'organisations/représentants de la société civile participant aux principales activités du GAFSP, comme la formulation de propositions au niveau du pays, les réunions du Comité directeur, les opérations de S-E/DIME et les manifestations organisées pour lever des fonds au siège et dans les pays.**

- h. Communication :**
- i. Nombre de projets complètement et rapidement mis à jour sur le portail du GAFSP :** peut également être exprimé sous forme de pourcentage.
 - ii. Nombre de personnes se rendant à une et à plusieurs reprises sur le site Web du GAFSP :** peut également être exprimé sous forme de pourcentage).
 - iii. Nombre de mentions des campagnes du GAFSP sur les médias sociaux**
 - iv. Nombre de réunions extérieures auxquelles le GAFSP est représenté :** il s'agit de réunions débouchant directement sur la diffusion des leçons et des résultats du GAFSP et la mobilisation de partenariats mondiaux à l'appui de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les pays les plus pauvres.
- i. Partage des connaissances et renforcement des capacités**
 - i. Nombre de réunions axées sur les connaissances qui sont parrainées :** Cet indicateur mesure le nombre de réunions et d'ateliers techniques et non techniques organisés par le GAFSP en partenariat avec les entités de supervision, des partenaires (comme DIME, Voices of the Hungry, etc.), des organisations de la société civile et le guichet du secteur privé.
 - ii. Nombre de rapports axés sur les connaissances /l'apprentissage publiés par chaque entité d'exécution et en dehors de celles-ci :** cet indicateur couvre les produits de savoirs basés, en partie ou intégralement, sur des données factuelles provenant d'opérations appuyées par le GAFSP.
- j. Gestion des ressources**
 - i. Pourcentage du portefeuille représenté par des dépenses administratives :** cet indicateur est le ratio de la part du portefeuille représentée par des dépenses administratives (y compris le budget de l'Unité de coordination et les commissions des entités de supervision) au montant total cumulé des financements approuvés (guichet du secteur public uniquement).

ANNEXE 2 : « Trousse à outils » pour les projets du guichet du secteur public du GAFSP

1. GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE : PRINCIPAUX ASPECTS DU PLAN DE S-E DU GAFSP ET PRESCRIPTIONS POUR CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE DU PROJET

Cette annexe présente un guide de référence ou « trousse à outils » pour les projets bénéficiant de l'appui du GAFSP par l'intermédiaire du guichet du secteur public, y compris les projets couverts par l'Initiative MMI. Elle décrit les principaux éléments du cadre de S-E actualisé du GAFSP, notamment les outils applicables, les indicateurs révisés et les obligations en matière de présentation de l'information, et elle indique comment il convient de recourir à chacun d'entre eux aux **différentes étapes du cycle du projet** : préparation (tableau A2.1), mise en œuvre (tableau A2.2) et achèvement (tableau A2.3). Les sections qui suivent ces tableaux de référence résumés présentent un guide plus détaillé.

Tableau A2.1. Principaux éléments des outils de S-E utilisés durant la phase de préparation du projet

<p>Analyse économique ex ante</p>	<p>Il est nécessaire d'effectuer une analyse économique ex ante pour chaque projet d'investissement du guichet du secteur public, en se conformant aux protocoles établis par l'entité de supervision. Cette analyse doit être conçue dans le cadre du projet de manière à couvrir sa viabilité financière et budgétaire. Elle doit également fournir des informations quantitatives ex ante qui permettront de traiter de manière adéquate les questions ayant trait aux défaillances du marché et aux retombées. Bien qu'elle soit conçue en fonction des besoins particuliers du projet, l'analyse relève de l'une des deux grandes catégories suivantes : 1) la catégorie des analyses coût-bénéfice, et 2) la catégorie des analyses coût-efficacité. La principale statistique récapitulative de référence est le taux de rentabilité économique (TRE)[†].</p>
<p>Référence</p>	<p>Le GAFSP suit les protocoles de l'entité de supervision concernant la collecte des données de référence, qui exigent que les données soient collectées au plus tard à la fin de la première année de la mise en œuvre du projet. L'entité de supervision d'un projet du guichet du secteur public collecte des données de référence pour tous les indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet (y compris les indicateurs de base et d'impact du GAFSP) et les présente dans le document final du projet, ou dans le rapport d'étape qui couvre la période allant jusqu'à la fin de la première année. Les indicateurs d'impact comprenant désormais l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES), il est nécessaire d'utiliser le module d'enquête de la FIES (huit questions) dans le cadre de tous les efforts de collecte de données de référence pour les projets du GAFSP.</p>
<p>Cadre des résultats</p>	<p>Chaque projet du GAFSP comprend un cadre des résultats détaillé indiquant comment l'objectif de développement du projet sera atteint. La chaîne de résultats inclut une série d'indicateurs mesurant les réalisations liées à l'objectif de développement/but du projet ainsi qu'une série de résultats intermédiaires qui permettent de suivre les progrès accomplis en direction des réalisations. Indicateurs d'impact : les indicateurs de réalisation/d'impact à long terme sont des indicateurs de résultats de plus haut niveau qui correspondent aux objectifs auxquels le projet doit contribuer. Ils reflètent les raisons d'être stratégiques du projet et les buts de haut niveau du GAFSP, qui concernent la pauvreté, la productivité et la sécurité alimentaire (niveau 1 ; voir l'annexe 1). Indicateurs de base : outre les indicateurs établis au niveau des impacts, chaque projet bénéficiant d'un appui financier du GAFSP doit, lorsqu'il établit son cadre des résultats, sélectionner dans le menu des indicateurs de base du GAFSP (niveau 2 ; voir l'annexe 1) tous les indicateurs de produits et de résultats intermédiaires applicables aux composantes du projet et tous ses domaines d'intervention.</p>

	Ces indicateurs sont inclus dans le cadre des résultats de chaque projet. Cette approche permet d'établir des rapports et de regrouper les résultats au niveau de différents projets.
Cibles	Des estimations des cibles des projets sont établies de manière à servir de références, auxquelles peuvent être comparés les résultats donnés par les indicateurs de réalisation ou de produits. Ces estimations sont déterminées sur la base des compétences techniques, des évolutions antérieures et d'évaluations rigoureuses des résultats qui pourront probablement être obtenus durant le cycle du projet. Il est fortement recommandé d'inscrire – en plus des cibles établies pour la fin du projet – des cibles annuelles pour chaque indicateur dans le cadre du projet ou dans le cadre des résultats.

† Le TRE est similaire au taux de rendement interne (TRI) d'une analyse coût-bénéfice, mais est estimé à partir des valeurs économiques plutôt que des prix financiers.

Tableau A2.2. Principaux éléments des outils de S-E utilisés durant la phase de mise en œuvre du projet

Rapports d'étape	Les entités de supervision de projets du guichet du secteur public soumettent tous les six mois à l'Unité de coordination des rapports d'étape établis conformément à un modèle établi (voir l'annexe 4), en vue de leur regroupement et de leur soumission ultérieure au Comité directeur. Un examen à mi-parcours doit de surcroît être effectué au milieu de la période de mise en œuvre du projet dans le but de recenser les problèmes et de prendre les mesures correctives qui permettront d'atteindre les réalisations visées. Lorsque le portail en ligne du GAFSP sera opérationnel (en principe vers le milieu de 2017, comme indiqué dans la dernière rangée de ce tableau), les rapports d'étape des projets du guichet du secteur public seront directement établis à partir du modèle en ligne.
Géoréférencement des activités du projet au niveau infranational	Au plus tard à la fin de la première année de mise en œuvre, les activités du projet sont géocodées dans une carte sur laquelle sont également portés les indicateurs clés de développement. L'Unité de coordination assure une assistance technique à l'appui de cette opération de géoréférencement, qui est financée au moyen de ressources budgétaires supplémentaires accordées par le GAFSP. Les informations géospatiales et les données sur les indicateurs de développement sont accessibles à partir d'une plateforme de cartographie existante permettant de présenter de manière visuelle les données relatives à l'emplacement des projets de développement ainsi que les données sur les indicateurs de développement, comme la plateforme de cartographie à l'appui des résultats (Mapping for Results Platform), intégrée dans le site Web du GAFSP.
Portail du GAFSP	À compter de juin 2017, tous les projets du GAFSP doivent utiliser l'espace de collaboration en ligne qui permet de saisir les données, informations et analyses récentes au niveau du projet. Les utilisateurs autorisés (membres du Comité directeur, chefs d'équipe de projet, Unité de coordination) peuvent accéder au portail du GAFSP (à l'adresse https://clientconnectionfifs.worldbank.org/GAFSP/Pages/GAFSPFundLanding.aspx). Ce dernier doit permettre :1) aux chefs d'équipe de projet d'entrer les données pertinentes sur le projet, y compris les principaux jalons, les décaissements et les résultats ; 2) de partager des informations pratiquement en temps réel (entrée des données tous les six mois) ; et 3) de recenser les carences et les obstacles en procédant à un suivi pratiquement en temps réel des données au niveau du portefeuille/des projets. Comme indiqué précédemment, le portail du GAFSP sera à terme le support principal de l'entrée des rapports d'étape semestriels.

Tableau A2.3. Principaux éléments des outils de S-E utilisés durant la phase d'achèvement du projet

Rapports d'achèvement	Les entités de supervision de projets du guichet du secteur public soumettent tous les six mois à l'Unité de coordination (en vue de leur regroupement et de leur soumission ultérieure au Comité directeur) les rapports d'achèvement de projet qui peuvent être divulgués par leurs institutions. Dans le cas des rapports qu'une institution ne peut pas rendre publics ou des projets d'assistance technique – comme ceux qui sont supervisés par la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) – l'entité de supervision complète et soumet un rapport au moyen du modèle commun fourni (voir l'annexe 6). Les rapports d'achèvement doivent être soumis dans un délai de six mois à compter de la clôture du financement. Si ce dernier prend fin à une date sensiblement plus tardive (plus d'un an) que le reste du projet, l'Unité de coordination demande à l'équipe de projet d'établir un rapport d'achèvement du projet intérimaire (suivant le modèle communiqué par l'Unité de coordination – annexe 5). Le rapport d'achèvement est affiché sur le site Web du GAGSP.
Évaluation d'impact	Tous les projets du GAFSP doivent donner lieu à une évaluation d'impact (rigoureuse ou rapide) une fois qu'ils sont achevés. Une évaluation d'impact approfondie est réalisée suivant des méthodes expérimentales, des méthodes quasi-expérimentales ou encore des méthodes non expérimentales perfectionnées sur le plan statistique pour un petit groupe de projets (environ 10 % à 30 % de tous les projets du guichet du secteur public du GAFSP). Il suffit, pour les autres projets du GAFSP, de procéder à des évaluations d'impact par d'autres méthodes ou par des méthodes rapides (se reporter au tableau A2.7 de l'annexe 2 pour plus de détails sur la politique du GAFSP en matière d'évaluation d'impact).

2. GUIDE DÉTAILLÉ

Rôles et attributions concernant les projets bénéficiant d'un appui dans le cadre du guichet du secteur public

Le GAFSP stipule que, dès que des propositions d'investissement ou d'assistance technique sont approuvées par le Comité directeur et qu'une entité de supervision partenaire a été retenue, les politiques internes, les directives et les procédures de cette entité partenaire sont employées aux fins de la conception, de l'évaluation, de la supervision, de la mise en œuvre et de l'évaluation finale. Les projets de S-E du GAFSP suivent, pour cette raison, les directives appliquées par les entités de supervision.

Cela dit, et comme décrit en détail dans ce Plan de S-E – l'Unité de coordination assure un petit nombre de fonctions de S-E au niveau du GAFSP, sur la base des informations fournies par les entités de supervision, de manière à pouvoir : 1) présenter des résultats globaux, 2) communiquer des leçons particulières tirées des projets du GAFSP, et 3) adopter /utiliser de nouveaux indicateurs.

Plus précisément, l'Unité de coordination contribue à l'établissement de rapports sur les résultats du projet, notamment en procédant aux opérations suivantes :

- 1) Production de rapports d'étape semestriels sur les projets (comme indiqué, le portail en ligne du GAFSP, qui doit être opérationnel en 2017, permettra de procéder en temps réel au suivi/à la communication des progrès réalisés dans le cadre des projets du guichet du secteur public).
- 2) Supervision du géoréférencement des sites des activités des projets du GAFSP et établissement de cartes sur lesquelles sont également portés les indicateurs de développement (opération bénéficiant de l'appui, dans le cas du guichet du secteur public, de ressources budgétaires gérées par l'Unité de coordination, et de la fourniture d'une assistance technique aux projets).

- 3) Coordination et facilitation de l'évaluation d'impact, quelle que soit sa forme, devant être réalisée pour tous les projets du GAFSP, notamment en ayant recours au module d'enquête de la FIES pour la collecte de données de référence et l'évaluation.

L'adoption ou la construction de nouveaux indicateurs (comme la FIES) donnent lieu à la fourniture de directives supplémentaires qui ont pour objet de faciliter l'application des nouvelles procédures, ainsi qu'à l'offre d'une assistance technique, coordonnée par l'Unité de coordination.

Suivi-évaluation durant la préparation d'un projet

Le tableau A.4 énumère les outils de S-E qui doivent être utilisés durant la phase de préparation du projet.

Tableau A2.4. Principaux outils de S-E utilisés durant la phase de préparation du projet

Tool	Guichet du secteur public
Analyse économique ex ante	Il est nécessaire d'effectuer une analyse économique ex ante pour chaque projet d'investissement du guichet du secteur public, en se conformant aux protocoles établis par l'entité de supervision.
Référence	Le GAFSP suit les protocoles de l'entité de supervision concernant la collecte des données de référence, qui exigent que les données soient collectées au plus tard à la fin de la première année de la mise en œuvre du projet. L'entité de supervision d'un projet du guichet du secteur public collecte des données de référence pour tous les indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet (y compris les indicateurs de base et d'impact du GAFSP) et les présente dans le document final du projet, ou dans le rapport d'étape qui couvre la période allant jusqu'à la fin de la première année. Les indicateurs d'impact comprenant désormais l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES), il est nécessaire d'utiliser le module d'enquête de la FIES (huit questions) dans le cadre de tous les efforts de collecte de données de référence pour les projets du GAFSP. <i>L'emploi de la FIES en tant qu'indicateur est obligatoire pour tous les projets du guichet du secteur public et fortement recommandé pour les projets pilotes de la MMI.</i> L'Unité de coordination peut, si nécessaire, apporter une aide aux fins de l'utilisation de « nouveaux » indicateurs (comme la FIES).
Cadre des résultats	Chaque projet du GAFSP comprend un cadre des résultats cohérent indiquant comment l'objectif de développement du projet sera atteint. La chaîne de résultats inclut une série d'indicateurs mesurant les réalisations liées à l'objectif de développement/but du projet ainsi qu'une série de résultats intermédiaires qui permettent de suivre les progrès accomplis en direction des réalisations. Indicateurs d'impact : les indicateurs de réalisation/d'impact à long terme sont des indicateurs de résultats de plus haut niveau qui correspondent aux objectifs auxquels le projet doit contribuer. Ils reflètent les raisons d'être stratégiques du projet et les buts de haut niveau du GAFSP, qui concernent la pauvreté, la productivité et la sécurité alimentaire (niveau 1 ; voir l'annexe 1). Indicateurs de base : outre les indicateurs établis au niveau des impacts, chaque projet bénéficiant d'un appui financier du GAFSP doit, lorsqu'il établit son cadre des résultats, sélectionner dans le menu des indicateurs de base du GAFSP (niveau 2 ; voir l'annexe 1) tous les indicateurs de produits et de résultats intermédiaires applicables aux composantes du projet et tous ses domaines d'intervention. Ces indicateurs sont inclus dans le cadre des résultats de chaque projet. Cette approche permet d'établir des rapports et de regrouper les résultats au niveau de différents projets.

Cibles	Des estimations des cibles des projets sont établies de manière à servir de références, auxquelles peuvent être comparés les résultats donnés par les indicateurs de réalisation ou de produits
Outil	Guichet du secteur public
	Des estimations des cibles sont déterminées sur la base des compétences techniques, des évolutions antérieures et d'évaluations rigoureuses des résultats qui pourront probablement être obtenus durant le cycle du projet. Il est fortement recommandé d'inscrire – en plus des cibles établies pour la fin du projet – des cibles annuelles pour chaque indicateur dans le cadre du projet ou dans le cadre des résultats.

Analyse économique ex ante : Il est nécessaire d'effectuer une analyse économique ex ante pour chaque projet d'investissement du guichet du secteur public, en se conformant aux protocoles établis par l'entité de supervision. Cette analyse doit être conçue dans le cadre du projet de manière à couvrir sa viabilité financière et budgétaire. Elle doit également fournir des informations quantitatives ex ante qui permettront de traiter de manière adéquate les questions ayant trait aux défaillances du marché et aux retombées. Bien qu'elle soit conçue en fonction des besoins particuliers du projet, l'analyse relève de l'une des deux grandes catégories suivantes : 1) la catégorie des analyses coût-bénéfice, et 2) la catégorie des analyses coût-efficacité. La principale statistique récapitulative de référence est le taux de rentabilité économique (TRE)³⁰. Toutes les entités de supervision du GAFSP procèdent déjà à des analyses économiques ex ante pour les projets d'investissement et présentent au minimum un résumé de cette analyse dans des documents communiqués au public. Les projets du GAFSP doivent donc suivre les protocoles actuellement établis pour ces projets par les entités de supervision. Ces dernières n'exigent pas actuellement la réalisation d'une analyse économique pour les projets d'assistance technique parce qu'il est difficile de quantifier les avantages procurés par ces activités. Il est toutefois fortement recommandé d'inclure le coût de cette assistance dans l'estimation des mesures statistiques récapitulatives lors de la réalisation de l'analyse économique des projets d'investissement, car l'assistance technique contribue à l'efficacité du projet et à la réalisation de ses résultats économiques par l'intermédiaire des réformes et du renforcement des capacités institutionnelles.

Référence et données sur les cibles : L'une des étapes essentielles initiales de la poursuite d'un projet consiste à établir des références pertinentes par rapport auxquelles il sera possible de déterminer les progrès accomplis. Il est recommandé de collecter les données pour les références et les cibles, dans la mesure du possible, avant la mise en œuvre du projet et, au plus tard, avant la fin de la première année de cette dernière. Il est nécessaire, pour procéder à une évaluation rigoureuse, de bien définir et de réaliser une enquête de référence permettant de recueillir des informations avant le début du projet. Dans l'idéal, la conception d'une évaluation, en particulier d'impact, doit s'effectuer en même temps que la conception et l'élaboration du projet.

Adoption de la FIES : Par suite de la récente adoption par le FIES en tant qu'indicateur utilisé au niveau du programme pour suivre l'évolution de la sécurité alimentaire, tous les projets d'investissement poursuivis dans le cadre du guichet du secteur public et approuvés depuis 2016 doivent utiliser le module d'enquête de la FIES (huit questions posées au ménage ou à l'individu) dans le cadre de leur évaluation de référence et de toute évaluation d'impact ultérieure. La plupart des projets de l'Initiative MMI étant réalisés par les partenaires d'assistance technique des entités de supervision en tant qu'opérations pilotes, les projets

³⁰ Le TRE est similaire au taux de rendement interne (TRI) d'une analyse coût-bénéfice, mais est estimé à partir des valeurs économiques plutôt que des prix financiers.

MMI approuvés en 2016 et tous les projets d'assistance technique sont encouragés à adopter la FIES, bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire. Les documents d'orientation préparés pour aider les équipes de projets et assurer la qualité de l'emploi de la FIES à l'échelle du portefeuille peuvent être obtenus séparément auprès de l'Unité de coordination. Chaque entité de supervision a un agent de liaison spécialement chargé de la FIES, qui peut aider les équipes de projet ou assurer la coordination de toute assistance technique supplémentaire, si nécessaire, avec l'Unité de coordination.

Sélection et utilisation des indicateurs de base : L'équipe de projet doit se reporter à la liste des indicateurs de base actuelle du GAFSP (niveaux 1 et 2, voir l'annexe 1) lorsqu'il établit son cadre des résultats, et sélectionner dans le menu des indicateurs de base du GAFSP (niveau 2 ; voir l'annexe 1) **TOUS les indicateurs de produits et de résultats intermédiaires applicables aux composantes du projet**. Ces indicateurs doivent être inclus dans le cadre des résultats du projet et les progrès accomplis en direction des cibles doivent être communiqués à l'Unité de coordination du GAFS tous les six mois (pour le guichet du secteur public). Le cas échéant, il est *très souhaitable* d'indiquer des cibles **annuelles** (cumulatives) pour chaque indicateur, en plus des cibles établies pour la fin du projet, dans le cadre des résultats de manière à permettre à l'équipe du projet ainsi qu'à l'Unité de coordination d'évaluer les progrès réalisés.

Suivi-évaluation durant la mise en œuvre du projet

Le tableau A2.5 énumère les outils de S-E qui sont essentiels durant la phase de mise en œuvre du projet.

Tableau A2.5. Principaux éléments des outils de S-E utilisés durant la phase de mise en œuvre du projet

<p>Rapports d'étape</p>	<p>Les entités de supervision de projets du guichet du secteur public soumettent tous les six mois à l'Unité de coordination des rapports d'étape établis conformément à un modèle établi, qui donneront les valeurs actualisées des indicateurs de base du GAFSP (voir l'annexe 4) en vue de leur regroupement et de leur soumission ultérieure au Comité directeur. Lorsque le portail en ligne du GAFSP sera opérationnel (en principe vers le milieu de 2017, comme indiqué dans la dernière rangée de ce tableau), les rapports d'étape des projets du guichet du secteur public seront directement établis à partir du modèle en ligne.</p>
<p>Activité de géoréférencement des activités du projet au niveau infranational</p>	<p>Au plus tard à la fin de la première année de mise en œuvre, les activités du projet sont géocodées dans une carte sur laquelle sont également portés les indicateurs clés de développement. L'Unité de coordination assure une assistance technique à l'appui de cette opération de géoréférencement, qui est financée au moyen de ressources budgétaires supplémentaires accordées par le GAFSP. Les informations géospatiales et les données sur les indicateurs de développement sont accessibles à partir d'une plateforme de cartographie existante permettant de présenter de manière visuelle les données relatives à l'emplacement des projets de développement ainsi que les données sur les indicateurs de développement, comme la plateforme de cartographie à l'appui des résultats (Mapping for Results Platform), intégrée dans le site Web du GAFSP.</p>

Portail du GAFSP	À compter de juin 2017, tous les projets du GAFSP doivent utiliser l'espace de collaboration en ligne qui permet de saisir les données, informations et analyses récentes au niveau du projet. Les utilisateurs autorisés (membres du Comité directeur, chefs d'équipe de projet, Unité de coordination) peuvent accéder au portail du GAFSP (à l'adresse https://clientconnectionfifs.worldbank.org/GAFSP/Pages/GAFSPFundLanding.aspx). Ce dernier doit permettre : 1) aux chefs d'équipe de projet d'entrer les données pertinentes sur le projet, y compris les principaux jalons, les décaissements et les résultats ; 2) de partager des informations pratiquement en temps réel (entrée des données tous les six mois) ; et 3) de recenser les carences et les obstacles en procédant à un suivi pratiquement en temps réel des données au niveau du portefeuille/des projets. Comme indiqué précédemment, le portail du GAFSP sera à terme le support principal de l'entrée des rapports d'étape semestriels. L'Unité de coordination a pour responsabilités principales : 1) de valider les contributions des chefs d'équipe tous les six mois ou chaque fois que de nouvelles informations sont présentées, durant la phase pilote et après le lancement de l'opération ; 2) de fournir une assistance technique en temps réel et une formation aux chefs d'équipe ou au membre de l'équipe du projet désigné ; 3) de collaborer avec l'équipe du portail pour afficher sur ce dernier ou réviser les données chronologiques/les documents ; et 4) d'apporter des éléments d'information aux fins de la mise à niveau/l'amélioration du contenu ou de la conception du portail.
-------------------------	--

Coordination avec les centres chargés des Systèmes nationaux d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS) pour les pays du PDDAA (région Afrique) : chaque pays du PDDAA recevant des fonds du GAFSP est fortement encouragé à coordonner au plus tôt son action avec le centre chargé du SAKSS, le cas échéant. Les SAKSS nationaux sont des équipes composées de chercheurs du pays qui doivent jouer le rôle de « relais de savoir » pour permettre de procéder au S-E du plan d'investissement national.

Statut des systèmes en place (rapport d'avancement) : Les entités de supervision complètent tous les six mois un formulaire identique préparé par l'Unité de coordination (voir l'annexe 4) qui permet d'afficher les données globales et résumées pour l'ensemble du portefeuille sur le site Web du GAFSP, à partir des rapports semestriels des projets du guichet du secteur public. Lorsque le portail en ligne du GAFSP sera opérationnel (en principe vers le milieu de 2017), les rapports d'étape des projets du guichet du secteur public seront directement établis à partir du modèle en ligne.

Géoréférencement des activités du projet (guichet du secteur public uniquement) : les organisations d'aide ont de plus en plus recours au géoréférencement ou à l'établissement de cartes des activités de leurs projets, parce que le géoréférencement est un outil novateur et efficace qui permet de mieux suivre les résultats et d'accroître la transparence des programmes de développement³¹. En 2011, l'Unité de coordination du GAFSP a demandé au laboratoire d'innovation de l'Institut de la Banque mondiale d'assurer des services techniques pour la collecte, le géocodage et la présentation visuelle des projets financés par les bailleurs de fonds sur le site Web du GAFSP et de mettre en place des plateformes de cartographie interactives comme celles de Mapping for Results (maps.worldbank.org, M4R) et d'Open Aid Partnership (openaidmap.org). Depuis 2012, l'équipe, qui relève à présent de l'unité de la Banque

³¹ La Banque mondiale a lancé, dans le cadre d'un partenariat forgé avec AidData, l'Initiative Mapping for Results en 2010 lors de la mise en œuvre de sa Politique de l'information (<http://maps.worldbank.org>). Grâce à cette initiative, il est possible de géoréférencer et de visualiser l'emplacement des projets financés par la Banque mondiale et les programmes d'aide internationale au niveau infranational. D'autres bailleurs de fonds —comme l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque africaine de développement pilotent également des opérations de cartographie. C'est aussi le cas de la société civile —qui a mené, par exemple, les opérations de cartographie du bidonville de Kibera (Kenya) (<http://mapkibera.org>) et de la crise en Haïti à la suite du séisme de 2010 (<http://haiti.ushahidi.com>).

mondiale chargée des questions environnementales, développe une plateforme de cartographie interactive, collecte et analyse des données, prépare des cartes mondiales (5) et de pays (30) interactives et élabore des contenus multimédias donnant des informations sur les projets financés par le GAFSP (7). L'équipe a également formé les effectifs des unités d'exécution de neuf projets au géocodage et à l'utilisation de plateformes de cartographie en ligne, comme ArcGIS online. Cette initiative se poursuivra, et les équipes de projets sont encouragées à continuer de voir avec l'Unité de coordination si leur projet peut être inclus dans les plans de travail annuel de géoréférencement.

Suivi-évaluation à l'achèvement du projet

Le tableau A2.6 indique les principaux éléments des outils de S-E requis pour la phase d'achèvement du projet.

Tableau A2.6. Principaux éléments des outils de S-E utilisés durant la phase d'achèvement du projet

Outil	Guichet du secteur public
Rapports d'achèvement	Les entités de supervision de projets du guichet du secteur public soumettent tous les six mois à l'Unité de coordination (en vue de leur regroupement et de leur soumission ultérieure au Comité directeur) les rapports d'achèvement de projet qui peuvent être divulgués par leurs institutions. Dans le cas des rapports qu'une institution ne peut pas rendre publics ou des projets d'assistance technique – comme ceux qui sont supervisés par la FAO et le PAM – l'entité de supervision complète et soumet un rapport au moyen du modèle commun fourni (voir l'annexe 6). Les rapports d'achèvement doivent être soumis dans un délai de six mois à compter de la clôture du financement. Si ce dernier prend fin à une date sensiblement plus tardive (plus d'un an) que le reste du projet, l'Unité de coordination demande à l'équipe de projet d'établir un rapport d'achèvement du projet intérimaire (suivant le modèle communiqué par l'Unité de coordination – annexe 5). Le rapport d'achèvement est affiché sur le site Web du GAFSP.
Évaluation d'impact	Tous les projets du GAFSP doivent donner lieu à une évaluation d'impact (rigoureuse ou rapide) une fois qu'ils sont achevés. Une évaluation d'impact approfondie est réalisée suivant des méthodes expérimentales, des méthodes quasi-expérimentales ou encore des méthodes non expérimentales perfectionnées sur le plan statistique pour un petit groupe de projets (environ 10 % à 30 % de tous les projets du guichet du secteur public du GAFSP). Il suffit, pour les autres projets du GAFSP, de procéder à des évaluations d'impact par d'autres méthodes ou par des méthodes rapides (se reporter au tableau A2.7 de l'annexe 2 pour plus de détails sur la politique du GAFSP en matière d'évaluation d'impact).

Rapports d'achèvement : le cycle du projet d'investissement du guichet du secteur public comprend systématiquement la préparation par l'entité d'évaluation d'un rapport d'achèvement à la clôture du projet (du financement) – conformément à ses propres procédures institutionnelles. L'entité de supervision considère cette opération essentiellement comme une autoévaluation, et la réalise suivant un calendrier prédéterminé, par exemple dans les six mois qui suivent la fin des décaissements des ressources du projet. Si ce dernier prend fin à une date sensiblement plus tardive (plus d'un an) que le reste du projet, l'Unité de coordination demande à l'équipe de projet d'établir un rapport d'achèvement du projet intérimaire (suivant le modèle communiqué par l'Unité de coordination – annexe 5). Lorsqu'il n'est pas possible de publier un rapport d'achèvement tel qu'il a été établi, ou dans le cas des projets d'assistance technique, l'entité de supervision prépare un rapport d'achèvement suivant le modèle préparé par l'Unité de coordination en incluant toutes les informations qui peuvent être divulguées. Ces rapports seront affichés sur le site Web du GAFSP (voir l'annexe 6 qui présente un modèle de rapport et se reporter aux directives de l'entité de supervision pour des directives plus détaillées).

Politique relative à l'évaluation d'impact des projets du guichet du secteur public du GAFSP : la politique du GAFSP en matière d'évaluation d'impact est présentée au tableau A2.7. Tous les projets approuvés par le GAFSP **doivent donner lieu à une évaluation d'impact sous une forme quelconque une fois qu'ils sont achevés**. Une évaluation d'impact approfondie est réalisée suivant des méthodes expérimentales ou des méthodes quasi-expérimentales pour un petit groupe de projets du GAFSP (jusqu'à 30 % du total) grâce à l'octroi de ressources budgétaires supplémentaires. Il peut être jugé suffisant, pour les autres projets du GAFSP, de procéder à des évaluations d'impact par des méthodes rap. Tous les projets approuvés par le GAFSP auront la possibilité de demander à être inclus dans la cohorte faisant l'objet d'une évaluation d'impact approfondie. La liste des projets retenus à cette fin sera établie par le Comité directeur sur la base d'un entretien avec l'organisation spécialisée qui procédera aux travaux, après la soumission d'un plan de travail, de la méthode proposée et du budget requis.

Tableau A2.7. Politique d'évaluation d'impact des projets du guichet du secteur public du GAFSP

	Cible	Coût indicatif	Exécution	Mobilisation des financements
I. Évaluation d'impact approfondie (méthode expérimentale ou quasi-expérimentale, ou méthode non expérimentale robuste sur le plan statistique)	Jusqu'à 30 % des projets du GAFSP sélectionnés suite à un entretien avec l'organisation spécialisée	Environ 800 000 dollars pour chaque évaluation d'impact IE	À l'issue d'un examen et de l'approbation des principes, un projet peut conclure un contrat avec une organisation spécialisée en vue de la réalisation d'une évaluation d'impact approfondie. L'Unité de coordination peut faciliter l'établissement d'un partenariat entre les projets sélectionnés et des organisations spécialisées dans ce type d'évaluation, comme l'Initiative pour l'évaluation de l'impact en matière de développement (DIME) du Groupe de la Banque mondiale.	Doit être financée séparément par le Comité directeur une fois approuvée
II. Méthode hybride/évaluation d'impact rapide	Tous les projets du GAFSP (à l'exception de ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie)	De 50 000 à 200 000 dollars par évaluation	Chaque projet prend des dispositions qui peuvent inclure la rétention des services une organisation spécialisée dans la conception/l'exécution d'évaluations d'impact rapides.	Doit être financée à partir du financement accordé par le GAFSP

Modalités de réalisation des évaluations d'impact : les évaluations d'impact des projets du GAFSP doivent être réalisées par une entité de recherche agréée ayant déjà procédé à ce type d'étude³². Dans le cas des évaluations d'impact approfondies (options 1 et 2 de l'encadré A1.2 de l'annexe 1) des projets du guichet du secteur public, pour lesquelles l'octroi de fonds supplémentaires a été approuvé, l'Unité de coordination peut faciliter la prise de contact avec le groupe chargé de l'Initiative DIME de la Banque mondiale ; le projet a toutefois aussi la possibilité de retenir les services d'une entité de recherche ayant de solides antécédents en ce qui concerne la réalisation d'évaluations d'impact similaires pour des projets de développement agricole. Les projets faisant l'objet d'évaluations d'impact plus « rapide » ont recours aux services d'une entité de recherche et gèrent l'opération. Quel que soit le scénario considéré, l'entité de recherche doit commencer à travailler avec le projet dès que possible, au stade de la préparation du projet, pour assurer la collecte des données de référence nécessaires, procéder à des visites périodiques sur le terrain, si nécessaire, et effectuer l'évaluation d'impact à l'achèvement du projet. Il est recommandé de consulter divers documents de référence à cet effet³³.

Financement des évaluations d'impact : une fois que l'évaluation d'impact approfondie d'un projet du guichet du secteur public a été approuvée, le Comité directeur établit un budget distinct pour financer son coût, en se basant sur la valeur indicative de 800 000 dollars par étude (voir l'encadré A2.1). Le coût indicatif d'une évaluation rapide, qui est compris est comprise entre 50 000 dollars et 200 000 dollars (selon le plan de l'étude) doit être financé à partir des financements attribués par le GAFSP qui sont gérés par le gouvernement bénéficiaire.

Encadré A2.1 : Marche à suivre pour obtenir l'approbation d'une évaluation d'impact approfondie d'un projet, et attributions de l'équipe responsable, du partenaire de l'évaluation d'impact et de l'entité de supervision

L'obtention de l'approbation du Comité directeur du GAFSP pour la réalisation d'une évaluation approfondie comporte trois étapes :

1. Pour chaque projet d'investissement devant faire l'objet d'une évaluation d'impact approfondie (par des méthodes expérimentales /quasi-expérimentales), l'équipe de projet et le partenaire de l'évaluation d'impact préparent un plan d'évaluation d'impact indiquant le calendrier des principales activités, les points essentiels qui seront couverts, les méthodes qui seront utilisées, les produits qui devront être établis et les principaux membres de l'équipe ainsi que leurs fonctions, y compris le personnel et les chercheurs externes associés à l'évaluation. Le calendrier des principales activités s'étend sur la durée prévue des phases de préparation et de mise en œuvre du projet. Un budget connexe doit également être préparé.

³² Ce groupe peut comprendre des universités, des instituts de recherche, comme l'IFPRI, l'Initiative DIME de la Banque mondiale, la Brookings Institution, le Center for Global Development, des organisations régionales techniques, ou des initiatives comme 3IE (www.3ieimpact.org).

³³ Les besoins étant extrêmement variables, il n'est pas facile de présenter des directives générales ou un petit nombre de modèles pouvant servir d'exemples. Toutefois, le site Web de l'IFPRI donne accès à des directives et à des exemples de pratiques, ainsi qu'à des données et des analyses provenant de plusieurs enquêtes consacrées au Bangladesh aux questions de nutrition et de pauvreté (<http://www.ifpri.org/publication/contributionifpri-research-and-impact-food-education-program-bangladesh-schooling-outco>; <http://www.ifpri.org/dataset/chronic-povertyand-long-term-impact-study-bangladesh> <http://www.ifpri.org/dataset/impact-evaluation-food-education-program-bangladesh2000>); à une enquête et une analyse de l'impact sur la nutrition des politiques poursuivies au Malawi (<http://www.ifpri.org/publication/analyzingnutritional-impact-policies-malawi>) ; et d'une enquête de référence et des résultats initiaux du projet NAADS de la Banque mondiale en Ouganda(<http://www.ifpri.org/publication/assessing-impact-national-agricultural-advisory-services-naads-uganda-rural-livelihoods>), par exemple.

2. Ce plan est examiné et approuvé par le représentant du projet pertinent pour le pays (par exemple le directeur/coordonateur du projet) et le chef de l'équipe pertinent de l'entité de supervision, puis est soumis au Comité directeur pour approbation par l'intermédiaire de l'Unité de coordination du GAFSP.
3. Le représentant du projet au niveau des autorités publiques et le chef de l'équipe du projet de l'entité de supervision doivent s'engager à pleinement coopérer avec le partenaire technique de l'évaluation d'impact pour poursuivre les activités indiquées et respecter le calendrier : 1) en établissant clairement avec l'équipe de l'évaluation les priorités de cette dernière ; 2) en convenant de tous les paramètres opérationnels/ajustements nécessaires ; 3) en facilitant l'accès aux informations sur le projet, aux données administratives et l'accès aux populations ciblées aux fins de la collecte de données d'enquête ; et 4) en coopérant au suivi sur le terrain de manière à assurer le respect des protocoles de l'évaluation d'impact et de la poursuite de l'intervention ainsi que prévu.

Rôle de l'Unité de coordination dans le cadre des évaluations d'impact : l'Unité de coordination aide à superviser l'ensemble des travaux effectués pour les évaluations d'impact approfondies à l'échelle du portefeuille, et peut apporter un appui et fournir des conseils aux équipes de projet qui procèdent à des évaluations rapides.

Structure de communication et de divulgation de l'information dans le cadre du suivi-évaluation

La structure de communication et de divulgation de l'information est présentée dans le tableau A2.8.

Tableau A2.8. Calendrier des mesures prises par les entités de supervision, l'Unité de coordination et le Comité directeur dans le cadre de la mise en œuvre du plan de S-E du GAFSP

	Actions	Échéancier
<p>Entités de supervision pour le guichet du secteur public : Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque mondiale, Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et Programme alimentaire mondial (PAM)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suit ses propres directives de S-E des projets durant toutes les phases du cycle du projet 2. [[projets en préparation] Soumet tous les six mois un bref rapport d'étape indiquant les dates actualisées des jalons tous les six mois 3. [[projet en cours de mise en œuvre] Soumet un rapport complet sur les progrès accomplis au cours des six mois précédents 4. Complète le formulaire d'information géographique 5. Soumet le rapport d'achèvement de l'entité de supervision (ou une version pouvant être divulgué) 6. Soumet le rapport d'évaluation d'un pacte (par exemple la note de concept, les données de référence, les rapports d'évaluation) dans un délai d'un mois à compter du 30 juin et du 31 décembre de chaque année) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. En cours 2.) dans un délai d'un mois à compter du 30 juin et du 31 décembre de chaque année 3.) dans un délai d'un mois à compter du 30 juin et du 31 décembre de chaque année avant la fin de la première année de la mise en œuvre du projet 4. 5 lorsque le rapport est prêt – dans un délai de six mois à compter de la clôture du financement
<p>Unité de coordination</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finalise les procédures des « nouveaux » indicateurs (FIES, etc. en consultation avec les entités de supervision) 2. Met à jour le plan de SE-lorsque de nouvelles procédures sont mises en place et en fonction des leçons tirées de l'expérience 3. Facilite l'identification des projets sélectionnés pour faire l'objet d'une évaluation d'impact approfondie 4. Soumet le rapport d'étape annuel du GAFSP au Comité directeur 5. Affiche les documents de S-E pertinents sur le site Web du GAFSP (et met à jour les valeurs enregistrées par les indicateurs de base du GAFSP tous les six mois) 6. Coordonne avec le guichet du secteur privé l'établissement de rapports conjoints sur l'ensemble des résultats du GAFSP 7. Procède à d'autres activités de diffusion, notamment en organisant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici juillet 2017 2. En cours 3. En cours 4. Au plus tard le 1^{er} avril de chaque 5. année 6. En cours 7. En cours En cours

	des ateliers mondiaux et régionaux et en faisant le lien avec les organisations pertinentes	
Comité directeur	Examine le rapport d'étape annuel et donne des directives générales pour la mise en œuvre du projet	1. En cours

Rôle des entités de supervision dans le cadre du guichet du secteur public : durant la préparation du projet, l'entité de supervision fait preuve de la diligence voulue conformément à ses propres directives, notamment en procédant à une analyse économique ex ante. Elle aide aussi les autorités nationales à concevoir une structure de S-E appropriée pour rendre compte des résultats du projet, et notamment assurer l'établissement des valeurs de référence au plus tard un an après le début de la mise en œuvre. Afin de satisfaire aux prescriptions du GAFSP, l'entité de supervision : 1) soumet les rapports d'étape semestriels sur le projet ainsi que le demande l'Unité de coordination, 2) veille à ce que tous les indicateurs de base applicables soient inclus dans le cadre des résultats du projet, 3) complète les formulaires d'information géographique de base pour permettre le géocodage des sites dans lesquels le projet poursuivi, 4) organise la réalisation d'une évaluation d'impact approfondie (options 1 ou 2 de l'encadré A1.2 de l'annexe 1) ou d'une évaluation plus « rapide » ou portant sur un petit nombre de sujets (option 3 ou méthodes hybrides/ sur petit échantillon) ((si le projet n'est pas retenu pour faire l'objet d'une évaluation approfondie), et 5) établit le rapport d'achèvement du projet dans un délai de six mois à compter de la clôture du financement. Lorsqu'il n'est pas possible de divulguer les documents du GAFSP, l'entité de supervision complète les formulaires préparés par l'Unité de coordination en intégrant toutes les informations pouvant être divulguées.

Lignes hiérarchiques : l'Unité de coordination facilite la communication entre les entités de supervision et le Comité directeur. L'entité de supervision soumet au Comité directeur, par l'intermédiaire de l'Unité de coordination, des rapports d'étape pour chaque projet en préparation et en cours d'exécution tous les six mois (dans un délai d'un mois à compter du 30 juin et du 31 décembre de chaque année). L'entité de supervision soumet, pour les projets en préparation, une brève note sur l'avancement des travaux, qui comprend les dates des jalons actualisées et une brève description des progrès. Une fois le projet achevé, l'entité de supervision soumet un rapport d'achèvement à l'Unité de coordination, ainsi que toute évaluation réalisée par son unité d'évaluation indépendante.

Rôle de l'Unité de coordination : l'Unité de coordination conçoit les formulaires et les modèles de rapports qui doivent être remplis par les entités de supervision, collecte et regroupe les données et rappelle en temps voulu aux entités de supervision la date à laquelle les rapports doivent être soumis. Elle construit également une page de résultats sur le site Web du GAFSP sur laquelle sont indiqués les progrès réalisés à l'échelle du programme ainsi qu'au niveau des projets au moins tous les six mois. L'Unité de coordination rend compte des progrès accomplis à l'échelle du programme comme indiqué dans le cadre des résultats du GAFSP, ainsi que les progrès réalisés pour l'ensemble des indicateurs de base (voir l'annexe 1), qui sont communiqués par les entités de supervision dans les rapports d'étape. Ces informations sont transmises au Comité directeur dans un rapport d'étape annuel, au plus tard le 1^{er} avril. L'Unité de coordination tient à jour une page pour chaque projet sur le site Web et télécharge sur cette dernière tous les documents divulguables communiqués par l'entité de supervision, inclut une carte des

activités du projet, établit des liens renvoyant au site Web du projet, aux informations des médias et autres informations/documents communiqués par l'entité de supervision. L'Unité de coordination retient les services et supervise les travaux des organisations spécialisées chargées de procéder à des évaluations d'impact approfondies, ainsi que la plateforme de cartographie. Il est essentiel que toutes les entités de supervision communiquent en temps voulu les données relatives à leurs projets à l'Unité de coordination.

L'Unité de coordination prépare également des fiches de résultat d'une page et d'autres matériaux d'information pertinents ; assure les liaisons avec les bureaux de S-E des différentes organisations comme les centres chargés du Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS) qui ont pour mission d'examiner les activités de S-D des plans d'investissement des pays membres du PDDAA ; organise des ateliers mondiaux et régionaux en tant que de besoin, et participe à ces derniers ; et vise à adopter d'autres outils de S-E relevant des meilleures pratiques. Elle informe les chefs d'équipe de toute modification et révision, notamment dans le cadre du forum annuel du savoir du GAFSP. Le GAFSP communique aux pays du PDDAA des informations en vue de leur inclusion dans le Cadre de responsabilité mutuelle de ces derniers, ainsi que le prescrit le SAKSS régional.